



rapport d'activité des services

2019

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT



Patrick Septiers
PRÉSIDENT

→ Un Département fidèle à ses engagements

Avec 212 millions d'euros mobilisés au bénéfice de nos territoires, l'année 2019 aura été marquée par une augmentation significative de nos investissements, résultat d'une gestion saine, vertueuse et responsable de nos comptes, à laquelle nous sommes fidèles depuis 2015.

Conformément au Livre blanc « Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles », fil rouge de nos implications stratégiques, nous nous engageons pleinement en faveur des politiques qui constituent notre cœur de mission mais également en faveur de nos politiques volontaristes.

Guidés par cette vision, nous avons fait le choix de mener une politique fondée sur l'équité, la cohérence et la continuité, avec la volonté constante de servir au mieux nos concitoyens.

Relayée par notre marque de territoire élaborée en 2019, notre politique porte une ambition forte : celle d'attirer la lumière sur un territoire unique en son genre, connecté au monde et à la nature, au cœur des transitions économiques, écologiques, numériques, et offrant une qualité de vie exceptionnelle en Île-de-France.

→ Une administration mobilisée

L'ambition inédite du Département en termes d'investissements et de projets s'est concrétisée en 2019 par l'engagement professionnel exemplaire de tous les services départementaux.

Forte des milliers d'agents et des centaines de métiers qui la composent, l'administration départementale a fait sienne les valeurs d'innovation, de bienveillance et d'efficacité pour tout à la fois continuer sa modernisation et sa simplification administrative, ériger la bienveillance comme valeur cardinale dans les rapports professionnels et les dispositifs de ressources humaines, et enfin porter une attention particulière à l'efficacité de notre fonctionnement dans un contexte de ressource financière limitée.

Avec le passage au Rifseep qui a eu lieu en 2019, une dynamique vertueuse s'est mise en œuvre avec un objectif clair : valoriser le mérite et la prise d'initiative et de responsabilité en toute transparence et bienveillance. Ainsi, l'accompagnement à la prise de fonction de management a été renforcé.

Sous l'autorité des élus, l'administration a une nouvelle fois su s'adapter aux nouveaux enjeux et au périmètre évolutif des compétences départementales, tel à l'heure actuelle le développement durable, et continuera en 2020 de s'appliquer à mettre en œuvre de manière efficace les politiques attendues par les Seine-et-Marnais.

Christophe Deniot
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



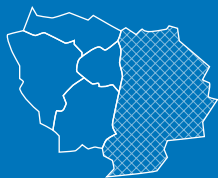




→ Sommaire

- **L'exécutif départemental** p 7
 - Schéma départemental des solidarités
 - Politique contractuelle
 - Finances
 - Communication
- **Direction générale des services** p 14
- **Direction générale adjointe de la solidarité** p 22
- **Direction générale adjointe de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire** p 32
- **Direction générale adjointe de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales** p 42
- **Direction générale adjointe de l'administration et des ressources** p 52

LA SEINE-ET-MARNE DANS L'ÎLE-DE-FRANCE



50 %
DE LA SURFACE
DE LA RÉGION

POPULATION



1 403 997

HABITANTS

dont

33,8 %

ont moins de

25 ANS

ÉDUCATION



1 346

ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT

dont **128** collèges publics

3^e DÉPARTEMENT
FRANCILIEN

pour sa croissance démographique
(taux de croissance annuel moyen
sur la période 2011-2016 : +0,87 %)

238

HABITANTS

AU KM²

72 879 collégiens (collèges publics)

61 072 lycéens

18 384 étudiants

TERRITOIRE

5 902 KM²

DE SUPERFICIE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

23 CANTONS et **5**
arrondissements

ÉCONOMIE



108 734
établissements
ÉCONOMIQUES ACTIFS

59,4 %

DU TERRITOIRE
composé d'espaces agricoles



507

COMMUNES

dont **375** | **2 000**
de moins de | habitants

EMPLOI

11 736 KM

DE ROUTES,
dont

4 325 KM de routes
DÉPARTEMENTALES

24

INTERCOMMUNALITÉS
à fiscalité propre
(communautés de communes
et communautés d'agglomération)

57,2%

des Seine-et-Marnais travaillent
dans le département

→ L'exécutif départemental

Les Conseillers départementaux sont élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire. Le Conseil départemental constitue ainsi une assemblée délibérante strictement paritaire, chaque canton étant représenté par un binôme « femme-homme ».

Les commissions spécialisées

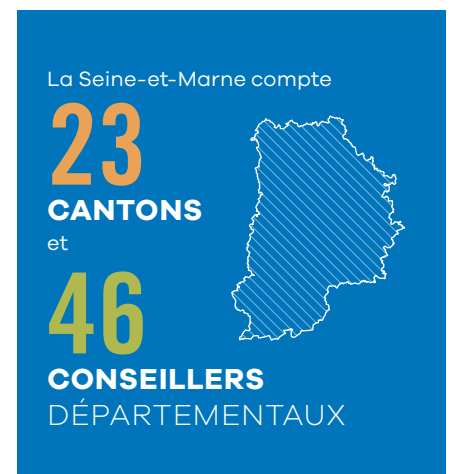
Avant les débats en séance publique du Conseil, les 8 commissions spécialisées examinent les dossiers et préparent ainsi les décisions qui seront soumises à l'Assemblée départementale. Elles sont dirigées chacune par un(e) président(e) et travaillent avec l'appui technique des services départementaux.

- **Commission n° 1** : Aménagement du territoire, politiques contractuelles, environnement et agriculture
- **Commission n° 2** : Administration générale
- **Commission n° 3** : Routes, transports et mobilités
- **Commission n° 4** : Solidarités
- **Commission n° 5** : Éducation, vie associative, jeunesse et sports
- **Commission n° 6** : Culture, patrimoine et tourisme
- **Commission n° 7** : Finances
- **Commission n° 8** : Règlement intérieur



Les projets en faveur des Seine-et-Marnais

Parmi les grands projets du mandat, les élus ont lancé une démarche visant à redynamiser l'attractivité de la Seine-et-Marne en Île-de-France et au-delà. Dans le Livre blanc «Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles», publié en 2017, le Président et les élus ont fixé les grands axes de travail pour les prochaines années. Ce mandat 2015-2021 a pour objectif de fonder les bases, en interne comme avec nos partenaires, pour rendre la Seine-et-Marne incontournable en Île-de-France : rénover les politiques de solidarité, soutenir les investissements des territoires et favoriser le développement ainsi que le rayonnement de la Seine-et-Marne.



→ Séance publique

ZOOM

Le Schéma des solidarités, une vision globale, unifiée et cohérente de l'action sociale du Département

Garant de la politique des solidarités, le Département a vocation à accompagner les Seine-et-Marnais à chaque étape de leur vie, de la petite enfance au grand âge, en passant par l'insertion professionnelle et la découverte de la parentalité.

En septembre 2018, dans la continuité du Livre blanc « Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles », et dans le but de fédérer les projets engagés depuis 2015 dans le champ des solidarités, le Département a lancé l'élaboration d'un document cadre formalisant les grandes orientations politiques et stratégiques de la « mission solidarités » pour les cinq années à venir.

Ainsi, au-delà des schémas sectoriels aux périmètres restreints, le Schéma des solidarités 2019-2024 permet désormais de fédérer tous les acteurs de l'action sociale autour de grandes orientations partagées et lisibles, dont l'objectif final est d'accompagner, de protéger et de rendre autonome les Seine-et-Marnais.

Fédérer les acteurs de l'action sociale

Riche des contributions des agents départementaux et des partenaires institutionnels et associatifs du Département, ce Schéma unique des solidarités a été adopté par l'Assemblée départementale le 14 juin 2019.

Désormais et jusqu'en 2024, ce document transversal, partenarial, et prescripteur porte donc la vision globale, unifiée et cohérente de l'action sociale du Département. Structuré autour des principes d'autonomie du citoyen et de coresponsabilité des acteurs de l'action sociale et des personnes accompagnées, ce Schéma vise en premier lieu à apporter des réponses concrètes, efficaces et coordonnées entre elles aux Seine-et-Marnais concernés.



SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
PROTÉGER, ACCOMPAGNER
RENDRE AUTONOME



→ Adoption du Schéma des solidarités par l'Assemblée départementale

ZOOM

Politique contractuelle, un Département au plus près des territoires

L'exécutif s'attache à raviver et redynamiser le dialogue
et la collaboration entre le Département et les élus locaux.



En 2015, la loi NOTRe a renforcé le rôle des départements en matière d'accompagnement financier des projets des communes et intercommunalités, mais également d'ingénierie territoriale, notamment sur les volets de l'aménagement, de la voirie et de l'habitat.

Une politique d'accompagnement des territoires ambitieuse

Dans ce contexte, le Département de Seine-et-Marne a fait le choix délibéré de s'affirmer comme échelon référent des collectivités seine-et-marnaises, à travers une politique d'accompagnement des territoires ambitieuse qui s'appuie sur des dispositifs contractuels simples, capables de s'adapter aux besoins et réalités locales :

→ **Le Fonds d'Équipement Rural (FER)** pour les communes et syndicats de moins de 2 000 habitants, qui propose de subventionner leurs opérations d'investissement jusqu'à 50% et pour un montant maximum de 100 000 €. Depuis 2016, 790 dossiers FER ont été soutenus pour un montant global de subventions de 17,7 M€.

→ **Le Contrat Intercommunal de Développement (CID)** destiné aux communes, syndicats de communes et intercommunalités de plus de 2 000 habitants, révisé en 2019 pour prendre notamment en compte les implantations de projets de santé sur le territoire. Depuis 2016, ce sont 16 CID d'un montant global de 53,5 M€ et 4 CID « 2^e génération » (2019) d'un montant global de 7,1 M€ qui ont été signés.

→ **Les nouveaux contrats ruraux (CoR)**, proposés en commun avec la Région, qui concernent les communes de moins de 2 000 habitants et les syndicats de moins de 3 000 habitants. Depuis 2016, 110 contrats ruraux ont été adoptés pour un montant de 11,2 M€.

Mais aussi un accompagnement du rayonnement et de l'attractivité touristique

Trois ans après l'élaboration de sa politique contractuelle, l'exécutif a souhaité en améliorer certains dispositifs et en créer de nouveaux pour répondre de manière plus élargie et plus ambitieuse aux besoins des communes, mais également pour accompagner les projets participant au rayonnement départemental ou à l'attractivité touristique du territoire :

→ **Le Fonds d'Aménagement Communal (FAC)** à destination des 132 communes seine-et-marnaises de plus de 2000 habitants. Depuis sa mise en place, 11 communes en ont bénéficié pour un montant de 5,3 M€.

→ **Le fonds d'aménagement** pour soutenir les projets innovants et structurants en matière d'aménagement

du territoire, portés au niveau supra intercommunal et au-delà, visant à développer les services aux habitants, créer de nouveaux emplois et accroître le rayonnement de la Seine-et-Marne. Depuis sa création en juin 2019, le Département a mobilisé 1,2 M€ pour ce dispositif et deux projets en ont bénéficié pour un montant de 1,08 M€.

Le Département s'est ainsi positionné comme un partenaire incontournable des territoires, fidèle à son rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales, et soucieux d'instaurer des liens de confiance et de proximité avec ceux qui font vivre la Seine-et-Marne.

Pour les années à venir, le Département poursuivra naturellement cette politique contractuelle au service des projets locaux, avec la même ambition, celle d'être au plus près des territoires, au bénéfice de tous.



ZOOM

Finances, une gestion saine, vertueuse et responsable des comptes du Département

Depuis 2015, le Département procède à des ajustements importants et nécessaires pour retrouver des marges de manœuvre financières afin de renouer avec l'investissement et rendre possible de nouveaux projets au service des Seine-et-Marnais.

PLUS DE
220 M€

DE DETTE EN MOINS
depuis 2015

DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
DEPUIS 2015

154 M€



2015



2019

En 2019, la politique du Département s'est inscrite dans la continuité de la stratégie financière à laquelle il est resté fidèle depuis 2015 : une ligne exigeante mais claire, celle d'une gestion saine, vertueuse et responsable de ses comptes. Celle-ci lui permet non seulement d'investir dans le cœur de ses missions (les solidarités, l'éducation, les routes), mais également en faveur des politiques volontaristes (les transports, la jeunesse, la culture, le sport, la politique contractuelle, l'environnement...) qui guident et donnent un sens à son action de proximité et d'animation territoriale.

Une capacité d'autofinancement durable

Cette bonne gestion a permis d'accroître à nouveau la capacité d'autofinancement du Département grâce à la poursuite de son désendettement, qui permet de conserver et décupler sa capacité à investir pour les territoires, pour les infrastructures, pour les Seine-et-Marnais.

Ces efforts ont été reconnus et salués par les experts, notamment par l'agence de notation Standard & Poor's, qui a relevé la note de long terme du Département à AA et qui a revalorisé la perspective à court terme (de stable à positive) avec la note de A-1+.

Cette bonne gestion, alliant désendettement et maîtrise responsable des dépenses, garantit une capacité d'autofinancement durable, permettant ainsi d'avancer sereinement et de poursuivre les investissements en faveur de l'avenir de la Seine-et-Marne.

Malgré les obstacles qui se présentent (gel des dotations budgétaires aux collectivités, réformes fiscales successives...), le Département a su s'adapter et innover pour trouver les leviers d'action nécessaires, concrétiser ses engagements et évaluer l'impact de ses actions, afin de servir une politique départementale marquée par l'équité, la cohérence et la continuité.

ZOOM

Une communication pour faire connaître les actions de l'institution

En 2019, l'un des enjeux du Département en matière de communication a été de faire connaître les résultats de l'action de l'institution ainsi que ses missions essentielles.

Focus sur les politiques publiques du Département

Depuis la publication en 2016 du Livre blanc « Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles », le Département déploie des politiques publiques innovantes et ambitieuses pour mettre en œuvre son projet de territoire au service des Seine-et-Marnais. Grâce aux efforts budgétaires engagés, qui lui ont permis de réduire sa dette de 25 % par rapport à 2015 et de dégager un niveau d'investissement record de 250 M€ en 2020, le Département de Seine-et-Marne confirme sa capacité à relever les prochains défis du territoire. Il accompagne activement la transformation de la Seine-et-Marne, en vue d'offrir un cadre de vie et de travail toujours plus attractif.

Aménagement du territoire, mobilité, construction de nouveaux collèges, cohésion sociale, préservation de l'environnement, très haut débit... Afin de mesurer les avancées de ses politiques publiques, le Département a réalisé une série de cahiers thématiques « focus », qui permettent de mesurer le chemin parcouru depuis 2015.

Ces fascicules présentent les résultats de l'action de l'institution, en mettant en avant des indicateurs de suivi précis sur les grands projets initiés depuis 2015. Pour chaque thématique, des déclinaisons cantonales ont par ailleurs été réalisées afin de détailler le suivi de l'ensemble des politiques publiques à l'échelle de chacun des 23 cantons du département de Seine-et-Marne.

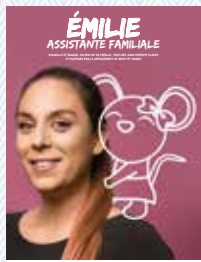
Le succès de l'expérimentation du podcast interne

Le Département de Seine-et-Marne, fortement engagé dans l'innovation, a lancé à l'été 2019 une expérimentation de radio interne qui visait à réinventer la communication avec les agents. Ainsi, « 77lePodcast » complète la panoplie d'outils de communication interne existants. Ce podcast est une nouvelle étape dans la démarche de valorisation des agents et de leurs métiers. L'agent est au cœur de chaque émission pour mieux l'informer et l'impliquer dans les activités de la collectivité. Six numéros ont été expérimentés avant de décider de pérenniser cette action en 2020.



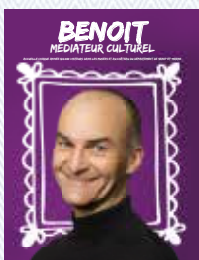
400 auditeurs par numéro



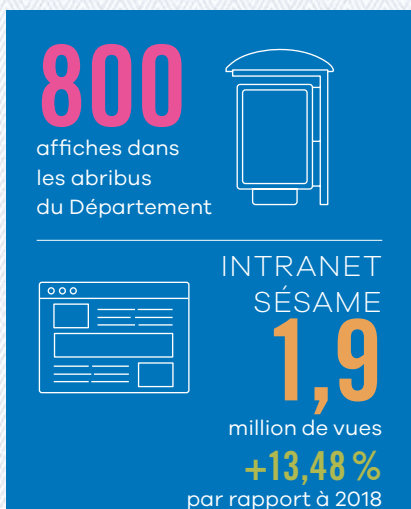


Une campagne agents afin de faire connaître les missions du Département

Pour mettre les agents à l'honneur et expliquer, au travers d'exemples concrets, qu'ils représentent les piliers du service public, les portraits d'une dizaine d'entre eux ont été diffusés sur de nombreux supports de communication : affiches, journaux, réseaux sociaux, relations presse et Internet. Diffusée sur le site du Département et l'Espace Numérique de Travail (ENT), la campagne a suscité l'engouement sur les réseaux sociaux. Les records d'audience de cette campagne ont confirmé l'attachement des Seine-et-Marnais à celles et ceux qui leur rendent service au quotidien.



Des posts Facebook vus près de 3 millions de fois, des vidéos regardées à plus de 500 000 reprises, des spots sur internet qui cumulent plus de 6 millions de vues... La campagne de valorisation des agents et des métiers du Département de Seine-et-Marne, qui a été déployée sur de multiples supports entre février et avril 2019, a ainsi rencontré un succès d'audience inédit. Au final, chaque Seine-et-Marnais connecté aura vu cette campagne dix fois. À l'instar des 5 000 agents du Département, les Seine-et-Marnais ont été ravis de voir les visages souriants de ces femmes et hommes qui exercent des métiers peu connus, font souvent face à des situations délicates, tout en restant au service du public, avec passion et engagement.



→ Les agents ayant participé à la campagne



Impulser une dynamique d'efficacité, de bienveillance et d'innovation

- Forte de ses quatre directions générales adjointes et d'un dialogue constant avec l'exécutif, la direction générale des services a fait sienne et impulsé tout au long de l'année 2019 les valeurs de bienveillance, d'efficacité et d'innovation pour porter haut l'ambition de la collectivité et accélérer le déploiement des projets.
- Dans son rôle de pilotage de l'ensemble des services, la direction générale a pu s'appuyer au quotidien sur la direction des finances, la direction du contrôle de gestion, de l'audit et de l'évaluation des politiques publiques, du secrétariat général et du secrétariat général aux Assemblées, avec la volonté de conduire une action publique départementale à la fois efficace et ambitieuse.
- En termes de communication interne et de management, une impulsion particulièrement forte a été donnée en 2019 avec l'envie de mieux accompagner les agents et managers, et d'autre part de valoriser le travail des agents de notre collectivité.



→ Création de l'Observatoire départemental

Le Département, avec l'objectif de promouvoir la transversalité entre les services de la collectivité et de renforcer le pilotage stratégique des études sur l'évolution de son territoire et de ses politiques publiques, a réorganisé ses fonctions d'observation avec la création d'un Observatoire départemental centralisé au sein de la direction générale des services.



La structuration du service de l'Observatoire s'est finalisée en 2019 avec l'arrivée d'un chef de service, d'un chargé d'études socio-démographe, d'un chargé d'études démographe et d'un géomaticien/administrateur de données. La mission documentation a intégré ce nouveau service.

La constitution de cette équipe pluridisciplinaire a permis la publication d'une première étude proposant un éclairage scientifique sur les dynamiques de la population seine-et-marnaise (répartition de la population, natalité, mortalité, migration et projections démographiques) diffusée à l'occasion de la journée de l'agent en novembre 2019.

LES MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE

- Analyser des données territoriales au service des projets des différentes directions du Département afin de mieux appréhender le contexte de conduite des différentes politiques publiques.
- Réaliser des études socio-démographiques du territoire seine-et-marnais (Atlas des solidarités et portrait démographique de la Seine-et-Marne à venir en 2020).
- Informer : presse quotidienne et spécialisée, prêt d'ouvrages, revue de presse quotidienne, revue documentaire.



→ Présentation des missions de l'Observatoire départemental lors de l'inauguration de la salle de lecture en novembre 2019 avec Ludovic Milic, chef de service de l'Observatoire et Patrick Septiers, Président

Des indicateurs territoriaux

Un nouveau logiciel de visualisation, permettant l'édition de cartes et de données consultables par les services et les partenaires du Département, a été acquis. Son déploiement au sein des services du Département est en cours.

En outre, une base de données qui répertorie un grand nombre d'indicateurs territoriaux, puisés de différents producteurs de données, permet à l'Observatoire de fournir des éléments chiffrés fiables à l'ensemble des services départementaux pour alimenter leurs travaux.

Par ailleurs, une convention triennale adoptée en juin 2019 avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, devenu Institut Paris Région, a enclenché un échange de connaissances, de compétences et de données sur les projections démographiques, notamment en matière de prospective sur la jeunesse.

→ Cahier projets de territoires

Dans le droit fil du Livre blanc « Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles », et en coordination avec la démarche de marketing territorial, un 4^e cahier thématique du Livre blanc « Projets de Territoires » a été lancé en 2019.

Son objectif est de porter la voix des territoires et de conforter le rôle d'ensemblier du Département, garant de la cohérence du développement et de l'aménagement de la Seine-et-Marne au sein de la Région Métropole.

Cette démarche s'est appuyée sur des rencontres avec l'ensemble des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), afin de recueillir leur vision et leurs priorités.

→ Rapport annuel de développement durable, un éclairage sur la contribution du Département aux Objectifs de développement durable

Le Rapport annuel de développement durable (RADD) répond à l'obligation issue de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement au débat sur le projet de budget). Mais il rejoint aussi **une démarche transversale et volontariste de la collectivité impulsée par les élus et la direction générale.**

Le RADD apporte un éclairage sur l'action départementale et, conformément au souhait des élus, sur sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD). Cette approche permet de distinguer ce qui relève de l'action menée au sein même de l'institution et les actions menées envers le territoire et les acteurs locaux.

Le rapport présenté en 2019 a reposé sur une collaboration encore plus conséquente



→ Présentation des politiques du Département et des objectifs de développement durable lors de la Journée de l'agent 2019

des élus et de l'ensemble des directions avec l'installation d'un réseau de référents RADD.

Les objectifs de développement durable

Seize ODD sur les dix-sept existants sont concernés de façon plus ou moins forte par des politiques départementales. Ces derniers touchent la santé (politiques sociales), l'éducation (formation des agents, déploiement du haut débit, accueil des apprentis), la réduction des inégalités (intégration des agents, des femmes, des personnes en situation de handicap, clauses spécifiques d'insertion dans les marchés publics), le changement climatique (action sur la ressource en eau, lutte contre les inondations, utilisation des matériaux recyclés pour les routes), la ville durable (mobilité, sport, culture), l'économie durable (emploi, action RH, attractivité du territoire), la production durable (eau, entretien du patrimoine départemental routier et bâtimentaire).



Cette démarche permet au Département de définir progressivement un plan d'action en faveur d'une collectivité de plus en plus soucieuse du développement durable.

→ Une démarche innovation pour faire valoir les initiatives collectives et individuelles

Engagée durant l'été 2019 par la direction générale en réponse à la volonté politique de faire du Conseil départemental une collectivité innovante, la « démarche innovation » a été co-construite à l'automne 2019 avec le collectif de directions lors d'ateliers de travail.



L'innovation s'entend dans la collectivité comme une simplification, une modernisation et une amélioration de ses procédures administratives, de ses circuits et de ses outils. **Son objectif est double : impulser une dynamique et une culture innovante et rechercher l'efficacité des politiques publiques.**

Puissant levier de performance, l'innovation participative est l'axe qui a été retenu pour favoriser et faire valoir les initiatives collectives et individuelles dans la collectivité, et certaines seront valorisées dès 2020.

La mise en place d'une boîte à idées, ouverte à l'ensemble des agents

et destinée à recueillir les idées innovantes, et le lancement régulier de challenges participatifs sur des thématiques d'avenir sont programmés en 2020.

→ Une mission égalité Femmes-Hommes pour sensibiliser les agents aux enjeux de la mixité professionnelle

Conformément à la loi du 4 août 2014, sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le Département réalise chaque année un rapport de situation dont l'objectif est de présenter l'ensemble des démarches et dispositifs mis en place par la collectivité en tant qu'employeur, ainsi que les actions portées par l'institution via ses politiques publiques et qui participent de cette dynamique.



→ Présentation de la mission égalité Femmes-Hommes lors de La Journée de l'agent 2019

En 2018, le Département crée une mission dédiée à l'égalité Femmes-Hommes, rattachée à la direction générale adjointe de l'administration et des ressources. Elle souligne l'ambition de celui-ci de sensibiliser ses agents aux enjeux de la mixité professionnelle notamment.

Diffuser une culture de l'égalité

La mission se veut être à l'interface des directions et des orientations portées par l'exécutif et la direction générale, permettant ainsi la diffusion d'une véritable « culture de l'égalité ». Il est entendu par là le caractère transversal de la thématique et la capacité à mobiliser

autour d'un plan d'action partagé, participatif et porteur de sens. Pour ce faire, un travail s'est engagé sur une communication en interne des engagements de la collectivité, de ses réalisations, mais aussi en externe, dans le respect du portage politique souhaité par l'exécutif.

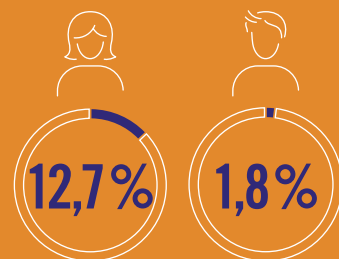
Le plan d'action, en perpétuelle évolution, accompagne la démarche, permettant sur le volet interne de s'interroger notamment sur la conciliation vie privée-vie professionnelle, ou encore sur les évolutions de carrière. C'est également avec le concours de l'ensemble des services que l'égalité entre les femmes et les hommes vient s'insérer à bon escient dans la construction des politiques publiques.

PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2019

ÉVOLUTION DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION F/H

2,5 %

ÉVOLUTION DU TEMPS PARTIEL

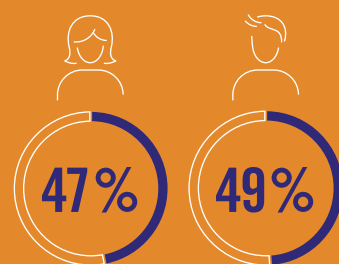


ÉVOLUTION DES CONGÉS PATERNITÉ

62 %

des agents ont posé leur congé paternité

TAUX DE PROMOTION



TAUX D'ENCADREMENT FÉMININ/MASCULIN

63 %

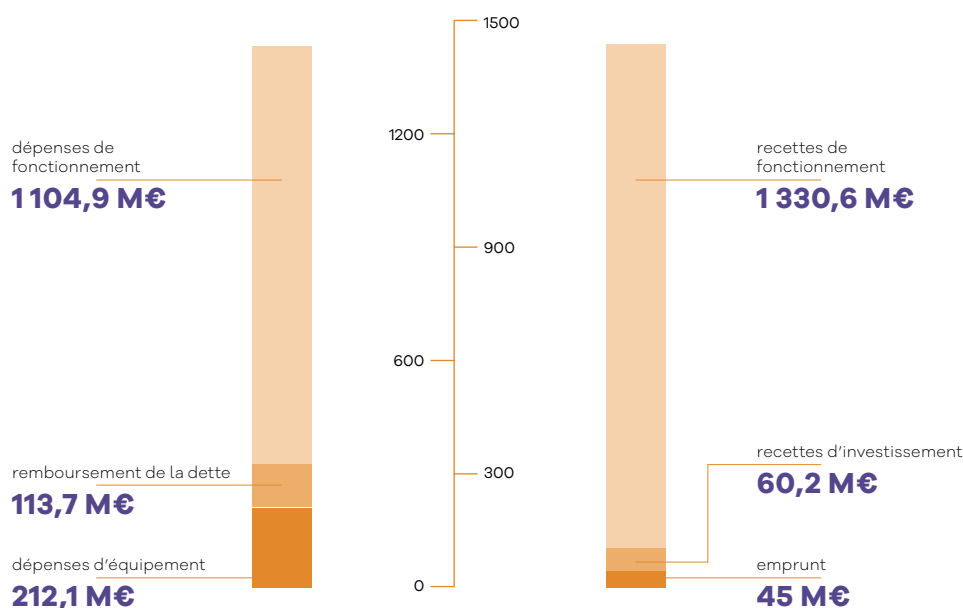
des encadrants sont des femmes

30 %

à des postes de niveau DG/DGA/SG

→ Les finances départementales, une amélioration des grands équilibres financiers du budget du Département

Le compte administratif (CA) 2019 traduit une nouvelle amélioration des grands équilibres financiers du budget du Département. Quelques chiffres démontrent cet équilibre. Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de 19,3 M€ (soit +1,8 %), alors que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé plus rapidement, sans hausse fiscale, de 45,7 M€ (soit +3,6 %).



Structure de l'équilibre du CA 2019

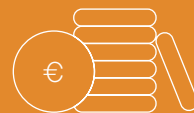
(mouvements réels hors résultats antérieurs) en M€

Respect du pacte financier avec l'État

L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement a encore progressé pour atteindre 225,7 M€ contre 199,3 M€ au CA 2018 et 180,8 M€ au CA 2017. Le taux d'épargne brute se situe à 17 % en 2019. Le Département respecte, comme il s'y était engagé, le pacte financier avec l'État.

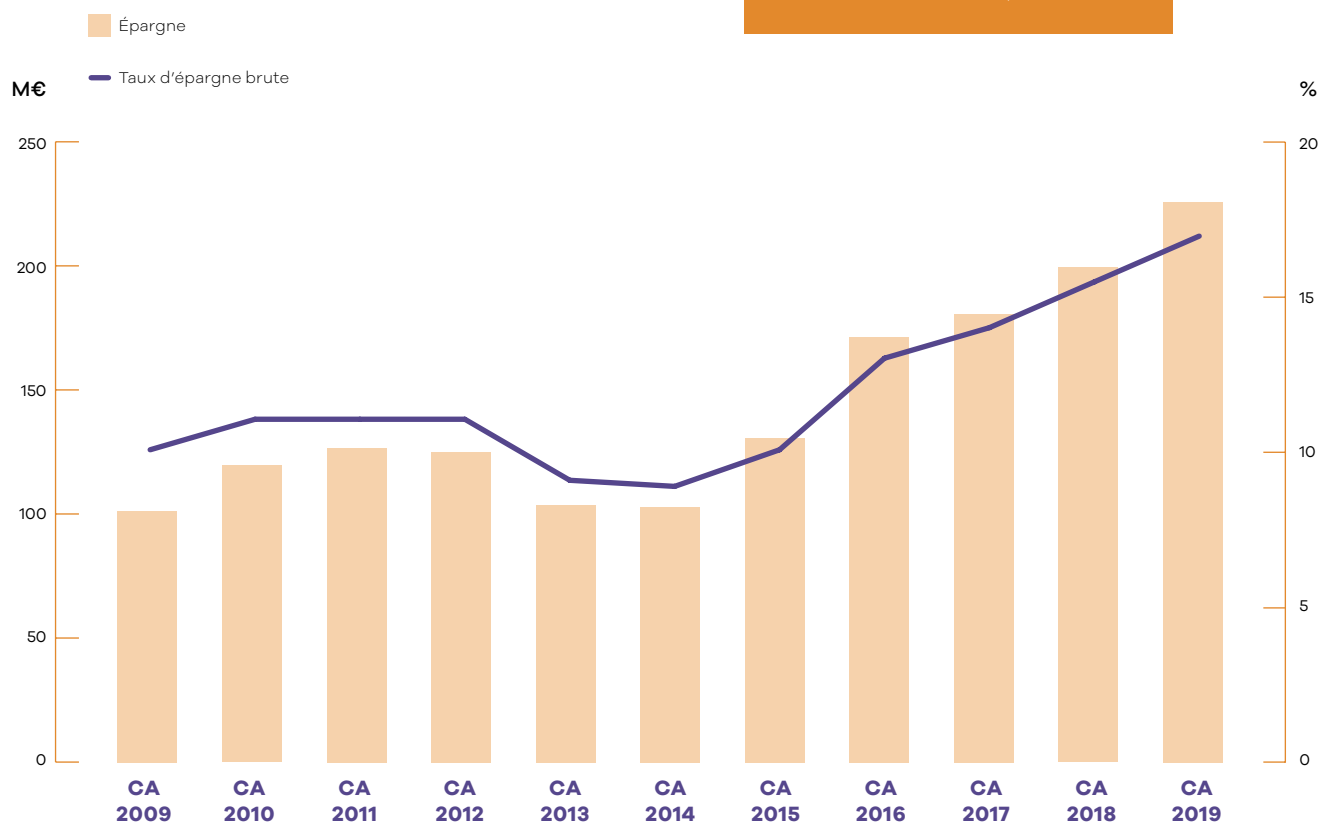
En investissement, les dépenses 2019 ont été de 325,8 M€ (hors déficit), et les recettes de 105,3 M€ (hors excédent), soit un besoin de financement de 220,5 M€.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de plus de 5 M€ en 2019 (1 435,8 M€ de recettes - 1 430,7 M€ de dépenses). Cet excédent, cumulé avec l'excédent antérieur de 27,8 M€, fait ressortir le résultat net disponible à reprendre au budget supplémentaire (BS) 2020 à 30,6 M€ (contre 23,6 M€ au BS 2019).



L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

DU DÉPARTEMENT SE TROUVE ENCORE CONSOLIDÉE À L'ISSUE DE LA GESTION 2019



Évolution de l'épargne

(hors recettes exceptionnelles en 2012)

L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement s'établit à 225,7 M€ en 2019, soit un taux de 17 % d'épargne brute, bien au-delà de la cible des 12 %.

Le ratio de solvabilité et la capacité de désendettement (rapport entre le stock de dette à long terme, 657,4 M€, et l'épargne brute dégagée par la section

de fonctionnement, soit 225,7 M€) s'améliore sensiblement fin 2019, puisqu'il s'établit à 2,9 ans, contre 3,6 ans à fin 2018.

L'amélioration de la situation financière du Département, amorcée en 2015 comme le montre le graphique ci-dessus, se trouve encore consolidée à l'issue de la gestion 2019.

À fin 2019, le stock de dette long terme du Département a diminué de 68,7 M€ par rapport à son niveau à fin 2018, les remboursements (113,7 M€) étant supérieurs aux mobilisations d'emprunts à long terme (45 M€). Le stock de dette à long terme (bancaire et obligataire) s'établit à 657,4 M€ à fin 2019 (contre 726,1 M€ à fin 2018) (Cf. graphique p. 21).

Depuis 2015, le stock de dette a ainsi diminué de plus d'un quart.

Dépenses et recettes de fonctionnement

Concernant le suivi des engagements pris dans le cadre du pacte financier, le Département se situe en-deçà de la norme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (écart de -18,5 M€ par rapport à la limite du pacte pour 2019), et améliore son objectif de désendettement (écart de -68,7 M€ par rapport à ce qui avait été contracté).

S'agissant de l'évolution des recettes en 2019, celles de fonctionnement présentent une évolution de +3,6 % par rapport à 2018, principalement sur les produits de la fiscalité indirecte (+24,2 M€, soit +4,7 %) grâce à la poursuite du dynamisme du marché immobilier qui a encore fait progresser le produit des droits de mutation (hausse de 8 %), mais

également aux produits de la fiscalité directe (+21,8 M€, soit +4 %).

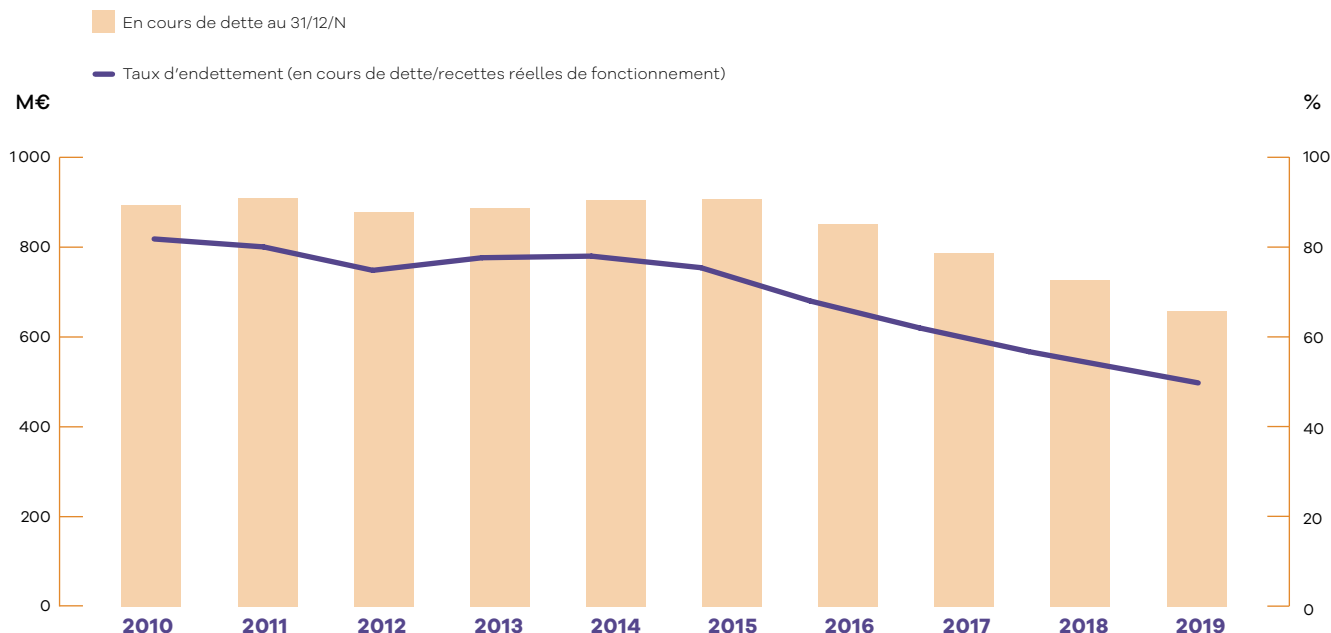
À l'inverse, les dotations et participations stagnent sous l'effet de la baisse des dotations et participations de l'État de 2,7 M€ (soit -2 %). Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,8 % au total en 2019, avec des dépenses opérationnelles (hors fonds de péréquation et frais financiers) qui ont évolué de 1,5 %.

La mission solidarité présente une progression de ses dépenses par rapport à celles de 2018 (+13,5 M€). Les dépenses d'allocations RSA ont augmenté (+3,5 %, soit +6 M€) ainsi que les secteurs des personnes âgées (+4,7 %) et handicapées (+2,3 %). Après une forte croissance entre 2016 et 2018, portée par la progression de l'accueil des mineurs

non accompagnés, les dépenses réalisées dans le secteur de l'enfance se stabilisent à 172,8 M€.

Deux autres secteurs ont également progressé : les dépenses de l'éducation (+1,5 M€, soit +4,4 %) mais également les reversements de fiscalité, pour +18,9 %, pour atteindre le montant de 36,8 M€.

Face à ces augmentations, de légères diminutions sont à relever sur l'ensemble des dépenses de personnel (-1,6 %, soit un montant global de 223,6 M€, y compris celles relatives aux assistants familiaux). De plus, grâce à la gestion active mais prudente de la dette et au maintien des taux d'intérêt bas, les frais financiers ont diminué de 2,4 M€, pour atteindre 14,4 M€ (contre 16,9 M€ en 2018).



Évolution de l'encours de dette et du taux d'endettement (2010-2019)

LA DÉMATÉRIALISATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES COMPTABLES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la direction des finances (DF) a dématérialisé 100 % des flux et pièces justificatives comptables à l'attention du Comptable public grâce à la participation des directions métiers.

Le taux de factures reçues via Chorus Pro est passé de 73 % fin 2018 à 80 % fin 2019, ce qui se situe au-dessus de la cible fixée par l'État (50 % fin 2018 et 75 % fin 2019).

Le service dématérialisé depuis le logiciel Grand Angle a également pu être mis en œuvre à la direction des finances, à la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) et à la direction de l'architecture des bâtiments et des collèges (DABC). Les utilisateurs ont apprécié la simplicité d'utilisation. La généralisation de son déploiement est donc prévue en 2020.

Enfin, la poursuite de la dématérialisation est en cours avec les projets d'acquisition d'une plateforme pour les situations de travaux de la DABC, afin de fluidifier le traitement et le contrôle de ces factures complexes, et d'un outil de Gestion électronique de document (GED) facilitant le travail de renommage des pièces justificatives. La mise en œuvre de ces projets est prévue pour 2020.

Accompagner les Seine-et-Marnais

→ En 2019, année de changements majeurs, la DGAS a effectué, via une auto-évaluation, un bilan de son fonctionnement. Les changements dans l'encadrement, dans le contexte législatif, mais aussi dans la nécessité partagée de faire progresser l'articulation entre les expertises métiers, les expertises territoriales et les services « appui et ressources », imposaient de faire un arrêt sur image.

→ L'auto-évaluation, qui a duré de mars à juillet, a réuni 45 personnes qui ont diagnostiqué 275 pistes d'amélioration du fonctionnement de la DGAS, transformées en 95 projets d'amélioration, dont 45 prioritaires. Ils constituent un agenda d'actions réparti en 12 chantiers.

→ Le diagnostic a permis de collectivement conclure à la fin de l'articulation entre l'expertise mission et l'expertise territoriale effectuée au sein de la direction des territoires. Sa suppression a conduit à la mise en place d'une nouvelle gouvernance appuyée sur des instances dédiées de coordination, de réflexion stratégique, et de décision, au travers d'un maillage en réseau des compétences. Cette organisation s'établit aujourd'hui et va devoir trouver un rythme de croisière.



→ La dématérialisation de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

TROIS QUESTIONS À...

Jessie Deleans

**CHEFFE DE SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE,
MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DE COULOMMIERS**

Qu'est-ce que la dématérialisation de l'ASE a changé à votre métier ?

Il n'y a pas eu de changement direct sur mon métier puisque la mise en place d'un plan d'action programmé, l'accompagnement des équipes à des pratiques différentes et l'utilisation de la méthodologie de projet font déjà partie intégrante de mon métier. Pour autant, ce qui a changé dans ma pratique, c'est le passage du papier aux écrans avec ses avantages et ses inconvénients.

Des points forts sont observés au quotidien, avec la fin de la manipulation de papiers, d'archives, mais aussi une activité qui me parvient en temps réel et non plus en fin de journée avec l'arrivée de l'ensemble des parapheurs ; quelques points difficiles sont à noter avec plus de sédentarité derrière un écran qui demande une adaptation ergonomique des postes de travail.

En quoi ce progrès technique permet la sécurisation et la fluidité de la transmission des informations ?

La centralisation dans une base de données unique et identifiée permet le partage d'informations à travers des règles harmonisées entre les différents professionnels. De fait, nous obtenons une limitation des risques de perte d'informations et l'assurance de la traçabilité des opérations. Ce progrès sécurise tous les acteurs de mon service car ils savent en temps réel où en est le cheminement de leurs écrits. La dématérialisation contribue surtout à une continuité de service opérationnelle.

Avez-vous gagné en efficacité ?

Ce progrès technique, mutualisé à tous les services du Département concourant à la protection de l'enfance, développe une efficacité qui rejoint celle à l'œuvre sur la Maison départementale des solidarités. En effet, nous avions auparavant des répertoires partagés au sein de mon service et donc déjà une dématérialisation des documents. Aujourd'hui, l'efficacité est démultipliée grâce à un outil plus sûr et plus pointu, et grâce à son utilisation par l'ensemble des acteurs, sur tous les sites.

L'efficacité, de mon point de vue, ne se compte pas en gain de temps mais passe bel et bien par un dispositif plus sûr en matière de partage de données sécurisées. C'est une meilleure protection de l'enfance qui est garantie.

1 468

COLLABORATEURS
AU SERVICE
DES POLITIQUES
de solidarités



14 MAISONS
DÉPARTEMENTALES
DES SOLIDARITÉS
réparties sur l'ensemble du territoire



39 747

MÉNAGES ont été reçus
en Maisons départementales
des solidarités (MDS)

19 566

MÉNAGES ont été suivis pour
LEUR FACILITER
L'ACCÈS AUX DROITS
(8 % de plus qu'en 2018)

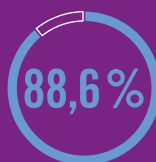
3 417

VISITES À DOMICILE



17 911

ENFANTS DE 4 ANS
VUS PAR UNE INFIRMIÈRE
lors d'un dépistage, soit

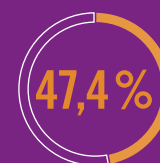


DES ENFANTS
SCOLARISÉS
EN ÉCOLE
MATERNELLE



7 149

CONSULTATIONS
DE PLANIFICATION
réalisées par un médecin
ou une sage-femme



DES CONSULTANTS
ONT MOINS DE
20 ANS



833

SÉANCES
D'INFORMATION
COLLECTIVES
sur la vie affective et sexuelle
ont été réalisées
AUPRÈS DE **COLLÉGIENS**

HABITAT



6 393

MÉNAGES ONT ÉTÉ PRIS EN CHARGE

dans le cadre d'un accompagnement
À L'ACCÈS AU LOGEMENT
(6 % de plus qu'en 2018)



4 586

MÉNAGES ONT ÉTÉ
ACCOMPAGNÉS
POUR UN MAINTIEN
DANS LE LOGEMENT

SENIORS



DE LA POPULATION
SEINE-ET-MARNAISE
A PLUS DE 60 ANS



L'INDICE DE
VIEILLISSEMENT
DU DÉPARTEMENT

est passé de



soit une hausse de

14 POINTS

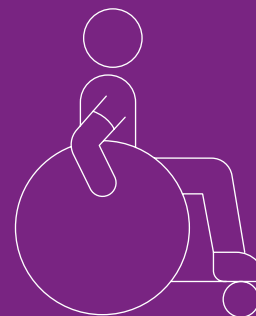


10 516

BÉNÉFICIAIRES ACTIFS
DE L'ALLOCATION
PERSONNALISÉE
D'AUTONOMIE (APA)

(en augmentation
de 4 % par rapport à 2018)

HANDICAP



4 467

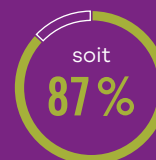
BÉNÉFICIAIRES ACTIFS

DE LA PRESTATION
DE COMPENSATION
DU HANDICAP (PCH)



3 889

BÉNÉFICIAIRES
VIVENT À DOMICILE



→ Le Schéma des solidarités : protéger, accompagner, rendre autonome



→ Restitution du Schéma départemental des solidarités avec Jean-Luc Lods, directeur général adjoint des solidarités

Les solidarités représentent une compétence majeure du Conseil départemental qui s'exerce au profit des Seine-et-Marnais rendus les plus fragiles, soit par les hasards de la vie, soit par le déterminisme de l'âge. Conformément à la feuille de route déterminée par les élus, le Département s'est doté, pour la période 2019-2024, d'un document stratégique qui a vocation à regrouper les actions et orientations de son champ : le Schéma des solidarités.



La décision de regrouper l'ensemble des actions dans un schéma unique a été prise dans l'optique de :

- **Donner de la lisibilité** sur les priorités d'action et orientations politiques portées par le Département, chef de file des solidarités,
- **Travailler conjointement** avec l'ensemble des parties prenantes en vue de les associer étroitement aux enjeux des populations et des territoires,
- **Proposer un cadre cohérent et global** qui permet de coordonner les différents volets des politiques de solidarité au service des Seine-et-Marnais,

- **Actualiser les objectifs poursuivis** au regard des dernières évolutions législatives structurantes et renouveler différents documents d'orientation qui sont arrivés à échéance,
- **Favoriser l'autonomie** et rendre le citoyen acteur de sa propre vie,
- **Décliner les orientations des politiques de solidarité** à tous les niveaux (stratégique, intermédiaire et opérationnel), de manière cohérente et convergente.

Le Schéma des solidarités est le fruit d'un travail de concertation mené sur une durée de neuf mois, lancé officiellement le 25 septembre 2018. Son élaboration a réuni, autour d'un comité de pilotage présidé par le Vice-président en charge des solidarités, quarante-quatre partenaires représentés par leurs dirigeants, mais aussi leurs professionnels, ainsi que des usagers. Il s'articule autour de dix principes qu'il s'agit de porter et de promouvoir sur l'ensemble des actions du Département.

LES DIX PRINCIPES DU SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Le Schéma des solidarités obéit d'abord à **2 grands objectifs** des politiques de solidarités :

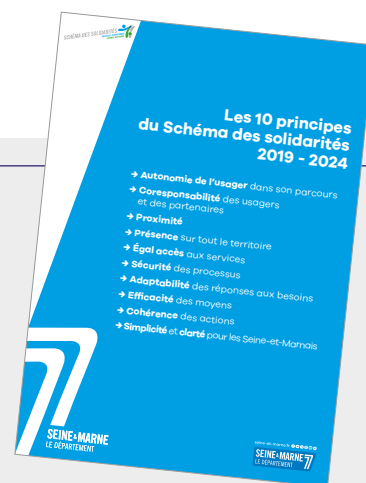
- 1 **L'autonomie du citoyen**, acteur de son propre parcours
- 2 **La coresponsabilité** autour de l'action du Département, de ses partenaires, mais aussi des usagers

Il répond également à **3 enjeux** en lien avec l'application des objectifs sur le territoire seine-et-marnais :

- 3 Rendre efficace **la proximité**
- 4 Garantir **l'équilibre** sur le territoire
- 5 Assurer **l'égal accès** des Seine-et-Marnais aux services

La mise en œuvre de ces objectifs est assurée par le respect, dans l'ensemble des actions prévues par le Schéma des solidarités, de **5 principes structurants** :

- 6 **La sécurité**
→ C'est vouloir garantir des processus fiables
- 7 **L'adaptabilité**
→ C'est escompter conjointement des parties prenantes qu'elles sachent faire évoluer leurs offres et projets, leurs pratiques et leurs postures, leurs compétences et leur présence
- 8 **L'efficacité**
→ C'est attendre des moyens déployés qu'ils atteignent leurs buts

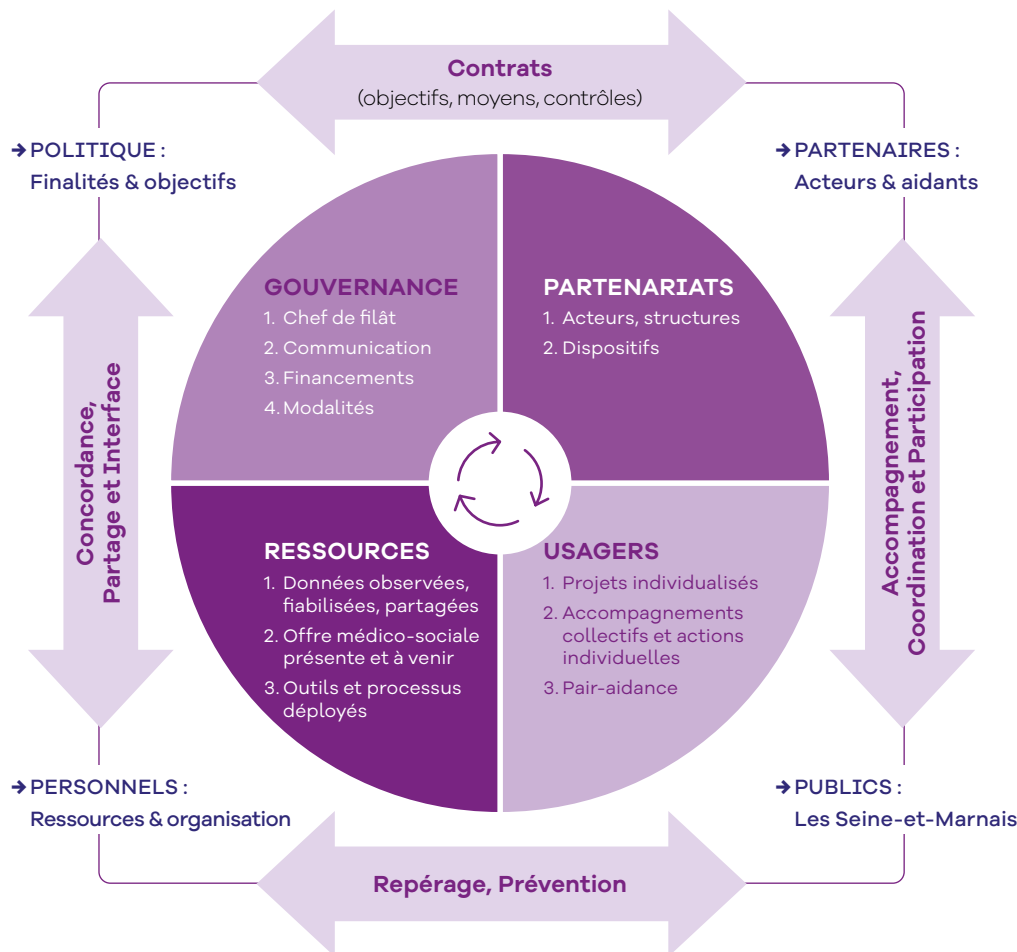


- 9 **La cohérence**
→ C'est faire en sorte que les actions récurrentes autant que les projets visent à satisfaire la stratégie retenue
- 10 **La simplicité et la compréhensibilité** pour le citoyen
→ C'est s'assurer que les Seine-et-Marnais puissent faire appel au meilleur service de la manière la plus aisée

Cadre général de mise en œuvre

La matrice du Schéma des solidarités

L'adoption du Schéma des solidarités permet la refonte des schémas sectoriels, tels que le schéma de l'autonomie, le schéma d'accueil des gens du voyage, ou encore le schéma de l'enfance.



→ La dématérialisation du dossier de l'enfant

Le Département a inscrit dans son Schéma des solidarités l'optimisation et la modernisation de son système d'information comme levier d'action pour fluidifier le recueil et le traitement des informations préoccupantes, sécuriser et assurer la traçabilité des décisions de protection de l'enfance et cela à l'aide de la dématérialisation des processus.

L'enjeu de ce projet était de fédérer et d'assurer la cohésion des actions des intervenants sociaux et médico-sociaux autour d'une situation de protection de l'enfance, tout en définissant des standards communs de qualité sur l'ensemble du territoire.

Un premier bilan de la dématérialisation permet d'affirmer que la gestion de processus au travers des outils

de «workflow» garantit un meilleur pilotage des échéances du traitement des dossiers, mais concentre aussi les ressources humaines sur des missions plus qualitatives. Enfin la Gestion électronique des documents (GED) a restauré la confiance entre les services centraux et les territoires, en permettant une meilleure lisibilité des actions.

LES OBJECTIFS FORTS DE LA DÉMATÉRIALISATION

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE RENDU

- Simplifier la constitution du dossier
- Réduire les délais

SÉCURISER ET RENDRE PLUS EFFICIENTS LES DISPOSITIFS

- Simplifier, clarifier les procédures
- Meilleure traçabilité, fiabilité et sécurité des traitements

AMÉLIORER LA CONDITION DE PRODUCTION DES SERVICES

- Professionnaliser la gestion documentaire



→ Les 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant

2019 a été une année forte pour la direction de la protection de l'enfance et des familles (DPEF) : le 20 novembre a été célébré le 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). L'occasion de créer l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance de Seine-et-Marne.



Adopté en 1989 par l'assemblée générale de l'ONU, ce traité a pour but de garantir la protection des droits de tous les enfants du monde. Ses articles sont spécifiquement adaptés à l'enfant (tout être humain âgé de moins de 18 ans) car ils tiennent compte de sa fragilité, de ses spécificités et des besoins propres à son âge.

À cette occasion, les 14 Maisons départementales des solidarités (MDS) ont illustré le travail qu'elles mènent au quotidien auprès des enfants seine-et-marnais. Pour marquer d'une manière particulière cet anniversaire, une campagne d'affichage, conçue par la direction de la communication et diffusée notamment au sein des MDS, met en parallèle l'action du Département en faveur des droits de l'enfant avec les articles de la CIDE, autour de quatre grandes compétences : l'aide sociale à l'enfance (ASE), la protection maternelle et infantile (PMI), la culture et l'éducation.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX DROITS DES ENFANTS DE LA CIDE

- Le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité
- Le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée
- Le droit d'aller à l'école
- Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation
- Le droit d'être protégé contre toutes formes de discrimination
- Le droit de ne pas faire la guerre, ni la subir
- Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes
- Le droit de jouer et d'avoir des loisirs
- Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation
- Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé



→ Mise en place de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Installé le 28 novembre 2019, l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) est une institution rendue obligatoire par la loi du 16 mars 2016. Son déploiement était prévu dans le cadre du Schéma des solidarités et dans la nouvelle organisation de la direction de la protection de l'enfance et des familles (DPEF) mise en place par le Comité technique de mai 2019.

L'ODPE contribue à éclairer les décisions d'orientation de la politique de protection de l'enfance par la production de données et la promotion de la formation continue, pour notamment :

- Concourir à garantir le respect des besoins fondamentaux de chaque enfant et des droits inaliénables qui leur sont attachés, sous couvert de la Convention internationale dédiée,
- Rendre compte de la sécurisation et de la cohérence des parcours des enfants,
- Répondre à ces besoins par une exigence de qualité de l'intervention éducative auprès des enfants par de la formation continue actualisée.

L'Observatoire travaillera en lien étroit avec l'Observatoire départemental, qui assure la veille statistique et informative sur les territoires et les populations.

Ce volontarisme affiché du Département sur la politique de l'enfance lui a permis d'être sélectionné dans les départements préfigurateurs de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.



6 246

ENFANTS

SONT SUIVIS
par le service ASE¹,
dont

1 075

EN FAMILLE D'ACCUEIL

et **757** MINEURS
NON ACCOMPAGNÉS



4 833

INFORMATIONS

ont été qualifiées
de préoccupantes,
soit une diminution de **6%**
par rapport à 2018



84 %

DES JEUNES ACCUEILLIS

ont 16 ans ou plus, ce qui nécessite
une adaptation de ce dispositif

¹ aide sociale à l'enfance

→ RSA : la garantie d'un juste équilibre entre droits et devoirs du bénéficiaire

Soucieux de garantir à chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) un accompagnement adapté à sa situation et de s'assurer le respect de leurs engagements, le Département a instauré une politique dite du « Juste droit ». Là où certains Départements ont mis l'accent uniquement sur « le contrôle » et d'autres sur « l'accompagnement », le Département a fait le choix de travailler simultanément sur ces deux volets afin d'être plus efficient et de garantir un juste équilibre entre droits et devoirs du bénéficiaire RSA.

La stratégie du Département est recentrée sur le fait de favoriser les sorties du RSA au moyen de deux leviers d'actions : améliorer le retour à l'emploi et assurer le juste droit à l'allocation.

Force est de constater qu'au fil des années, cette notion de « juste droit » est devenue une véritable ligne de conduite à l'action globale menée par les différents acteurs œuvrant pour le dispositif RSA.

Chaque année, et conformément aux engagements pris, il est présenté un bilan des actions menées dans ce cadre.

L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

Entre mars et décembre 2019, ce sont 10 659 nouveaux entrants dans le dispositif RSA qui ont fait l'objet d'une orientation par ce nouveau procédé dont :

- 4 364 bénéficiaires orientés vers Pôle emploi (soit un taux de 41 %),
- 969 usagers orientés vers une Maison départementale des solidarités (soit un taux de 9 %),
- 5 326 bénéficiaires sont convoqués en réunion par le service gestion de l'allocation RSA (soit un taux de 50 %), pour organiser l'accompagnement.

Une politique d'accompagnement renforcée

Afin d'assurer le juste droit de l'allocation, une politique d'accompagnement renforcée a été mise en place, au travers d'une nouvelle organisation au sein du service « gestion de l'allocation RSA ». Ainsi, la commission départementale de coordination du RSA (CDC-RSA) a examiné 6 609 demandes de sanctions en 2019 ; parmi elles, ce sont 1 865 sanctions qui ont été validées.

Les bénéficiaires du RSA sanctionnés peuvent voir leurs droits rétablis à condition qu'ils se réinscrivent à Pôle emploi et qu'ils justifient de démarches d'insertion professionnelle engagées. Ainsi, la moitié des suspensions de droit au RSA ont été levées, le bénéficiaire ayant régularisé sa situation.

Environ **2%** des Seine-et-Marnais sont bénéficiaires du RSA, soit

28 530
MÉNAGES

Le Département appuie financièrement les jeunes majeurs de moins de 25 ans à travers le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

1 502

DEMANDES

ont été adressées,

soit **18%** de moins qu'en 2017

81%

D'ENTRE ELLES
ONT ÉTÉ ACCORDÉES

11 783

aides ont été accordées dans le cadre du Fonds départemental des solidarités (FDS)



Répondre aux besoins du territoire et des Seine-et-Marnais

→ Les actions départementales, en matière d'aménagement et de développement du territoire, répondent à des enjeux majeurs, attachés aux besoins quotidiens des Seine-et-Marnais. Ainsi, le Département a entrepris, poursuivi ou concrétisé en 2019 des projets importants, dans les différents domaines d'intervention de la direction générale adjointe de l'aménagement.

→ Les cinq directions concernées, la direction des routes, la direction des transports, la direction de l'aménagement et du développement des territoires, la direction de l'architecture des bâtiments et des collèges et la direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture, ont pu décliner, durant l'année écoulée, les lignes directrices des politiques départementales au travers d'études et d'opérations d'investissement conséquentes, notamment, dans le domaine des infrastructures de transport et des bâtiments, mais aussi par le soutien technique et financier apporté aux communes et aux intercommunalités.

→ Tzen 2, futur bus à haut niveau de service

TROIS QUESTIONS À...

Lauriane Blézel
CHARGÉE D'ÉTUDES TRANSPORT,
DIRECTION DES TRANSPORTS

Emmanuel Canepa
RESPONSABLE MISSION,
DIRECTION DES ROUTES



Quels seront les avantages du Tzen 2 pour les utilisateurs ?

LB – Le Tzen 2 circulera sur une voie dédiée sur la majorité du tracé. Il aura la priorité aux carrefours. Cette particularité offre aux usagers un temps de parcours garanti et une fréquence plus élevée que celle des autres modes de transport : un Tzen 2 toutes les six minutes en heures de pointe. Enfin, les stations sont accessibles à tous : poussettes, personnes à mobilité réduite...

EC – Ces travaux s'accompagneront d'aménagements urbains et paysagers. Des voies vertes ou des pistes cyclables seront créées le long du parcours, favorisant des modes de transport plus écologiques.

Comment s'organise la collaboration entre les deux directions ?

EC – La mission Tzen de la direction des routes réalise les études et pilote les travaux. Quatre personnes se consacrent à la réalisation du Tzen 2. D'autres agents contribuent également à sa mise en œuvre : acquisitions foncières, passation des marchés, adaptation des routes départementales...

LB – La direction des transports organise le financement de cette opération et justifie des actions du Département vis-à-vis d'Île-de-France Mobilités et des financeurs. Elle assure également la communication autour de ce projet, en partenariat avec la direction de la communication. En résumé, la direction des routes est maître d'œuvre et la direction des transports représente le maître d'ouvrage.

Les travaux ont démarré. Où en est le chantier ?

EC – Les travaux sont en cours depuis juillet 2019 à Lieusaint et Savigny-le-Temple. Ils consistent à réaliser la plateforme en béton sur laquelle circulera le Tzen 2 et les stations, à créer 1 km de voie verte et à aménager les voiries et les intersections pour accueillir les nouvelles circulations de bus. Les travaux sur ce tronçon devraient être livrés en septembre 2020. Des plantations d'arbres sont prévues fin 2020.



DIRECTION DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'AGRICULTURE

DIRECTION
DES TRANSPORTS



**SUBVENTIONS
ACCORDÉES**
DANS LE DOMAINE
DE L'EAU

8,683 M€

(assainissement,
rivières et eau potable)



118 480

TRAJETS PAM²

pour
6 M€

⁽²⁾ Pour Aider à la Mobilité



244

**CIRCUITS SPÉCIAUX
SCOLAIRES**

pour pour environ

9,4 M€ | **12 600**
ÉLÈVES

(2019/2020)



DÉCHETS
EN BORD DE ROUTES

2 339 JOURS
799 TONNES

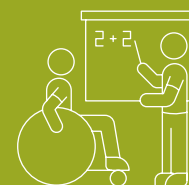
ramassées par les services



16 072

CARTES AMÉTHYSTE
DÉLIVRÉES POUR

3,7 M€



1 838

**ÉLÈVES EN SITUATION
DE HANDICAP**

EN TRANSPORT
SCOLAIRE
HANDICAPÉ
pour

8,9 M€



ENS¹ DÉPARTEMENTAUX
SONT OUVERTS
AU PUBLIC

ce qui représente une surface de

1 210 ha

⁽¹⁾ Espace Naturel Sensible



14

LIGNES SME³ ET CITALIEN

POUR UNE
PARTICIPATION

DE **1,9 M€**

+ 3 LIGNES SME

RENFORCÉES (16, 47)

⁽³⁾ Seine-et-Marne Express



5 927

ÉCHANTILLONS

ont été traités en 2019 par
le laboratoire départemental

DIRECTION
DES ROUTES

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE,
DES BÂTIMENTS ET DES COLLÈGES



DIRECTION DES ROUTES

CRÉDITS DE PAIEMENT
2019 RÉALISÉS

57,27 M€

LINÉAIRE

DE COUCHES DE
ROULEMENT RÉALISÉ

310 KM

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES



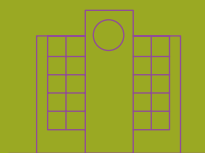
263

CONTRATS

(CID, FAC, FER, CR)

POUR UN MONTANT
DE SUBVENTION DE

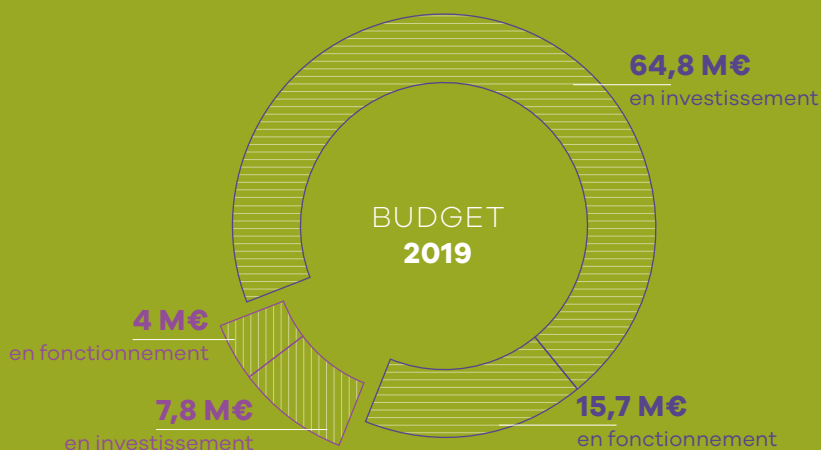
19,3 M€



11,8 M€
POUR LES BÂTIMENTS
DÉPARTEMENTAUX



80,5 M€
POUR LES COLLÈGES



92,3 M€

FOCUS

Implication du Département dans l'aménagement et le développement du Nord Seine-et-Marne

Le Département a initié une démarche originale pour l'aménagement et le développement du Nord de la Seine-et-Marne qui s'est concrétisée en 2019. Ainsi, à travers Seine-et-Marne Ensemble, des actions ont été menées sur les mobilités, l'habitat et la formation. Cette association constitue un espace d'échange privilégié avec les communes pour débattre des grandes priorités ou projets dans le territoire, comme le schéma de cohérence territoriale ou le Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

À l'échelle de tout le nord de la Seine-et-Marne, le GIP InterSCoT initié par le Département, a permis aux 4 intercommunalités qui le composent d'élaborer un projet commun de territoire. Le Département s'est aussi fortement engagé au travers de la signature d'une convention avec ADP (Aéroports de Paris) et d'un avis sur le projet de Terminal 4.



→ Aéroport Roissy-Charles de Gaulle

À SAVOIR

Seine-et-Marne Ensemble regroupe 37 communes situées dans le Nord-Ouest du département. L'association permet à ces collectivités de travailler ensemble pour construire une vision du territoire.

→ Direction de l'aménagement et du développement des territoires



La politique contractuelle a évolué en 2019, avec la création du Fonds d'Aménagement Communal (FAC), du Fonds d'Aménagement pour les projets structurants, et la révision des règlements des CID¹ et FER².

ONT ÉTÉ SIGNÉS EN 2019 :

- 5 CID (1^{re} ou 2^e génération) pour un montant de subventions de 8,3 M€,
- 6 FAC pour un montant de subventions de 3,2 M€,
- 223 FER pour un montant de subventions de 4,8 M€,
- 29 contrats ruraux adoptés pour un montant de subventions de 3 M€.

⁽¹⁾ Contrat intercommunal de développement

⁽²⁾ Fonds d'équipement rural

La Seine-et-Marne est un territoire à enjeux dans le cadre du développement de la Région Métropole. Le Département entend ainsi être un acteur de premier plan pour accompagner le développement des territoires les plus stratégiques et faire entendre leur voix.

Le projet de restructuration des Parcs Disney au Val-d'Europe a entraîné une forte mobilisation du Département pour les négociations dans le cadre de la Convention Disney et ses phases d'aménagement, notamment en matière d'aménagements routiers et de mobilités. Parallèlement, un travail a démarré pour le renouvellement des accords de coopération avec Disney et Villages Nature, qui permettent de nombreuses actions communes, en matière d'insertion par exemple.

Dans le secteur de Grand Paris Sud / Melun Val-de-Seine / Villaroche, le Département

poursuit son accompagnement des Contrats d'Intérêt National (CIN) et du protocole d'études pour le développement du secteur de Villaroche, notamment en pilotant certaines études de desserte routière.

L'élaboration du prochain contrat de plan État-Région, outil de financement des projets structurants, a été initiée par le préfet de Région. Le Département a transmis aux représentants de l'État une liste des projets jugés prioritaires pour l'aménagement et le développement de la Seine-et-Marne.

ACCÉLÉRATION DU NUMÉRIQUE EN 2019

Sur un objectif de 310 000 prises à déployer d'ici 2025, un total de 130 000 prises avait été déployé fin 2019 pour plus de 30 000 abonnés. En 2019, le Pays de Meaux a adhéré à Seine-et-Marne Numérique, qui couvre actuellement l'ensemble des EPCI. Autre fait marquant : la signature des conventions avec Orange et SFR pour le suivi des déploiements dont ils ont la charge et l'arrivée d'Orange comme fournisseur d'accès sur le réseau sem@fibre77.



FOCUS

Revalorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

En 2017, la politique relative aux ENS a été réorientée, notamment en faisant de ses 22 sites ouverts au public, des vitrines de l'action départementale. Les objectifs sont d'améliorer l'accueil du public, de les intégrer dans le tissu local (économique, touristique), de diversifier les activités, de prendre en compte les enjeux patrimoniaux (histoire, culture, architecture, nature), d'augmenter leur attractivité auprès du public et enfin de renforcer leur visibilité.

Dix sites, intitulés ENS Ambassadeurs, ont été priorisés selon 4 dominantes : « nature remarquable », « patrimoniale et culturelle », « récréative », « loisirs sportifs ».

Le Bois de la Rochette, situé sur les communes de Dammarie-les-Lys et la Rochette, est le premier site à avoir fait l'objet de travaux dans le cadre de cette démarche pour la dominante « loisirs sportifs » en 2018/2019.

Le renouvellement du parcours visiteurs a été analysé avec les acteurs locaux et a porté essentiellement sur le remplacement des panneaux d'accueil avec une nouvelle charte graphique, la création d'une boucle de course à pied avec un espace dit « de fractionné », la pose d'agrès sportifs et la création d'un circuit familial sur l'application « balade branchée ».



→ ENS du Bois de la Rochette



→ Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture

La transition énergétique

Face au changement climatique, le Département a engagé un schéma de la méthanisation qui s'est achevé fin 2019. Il s'est traduit par la proposition d'une charte intitulée « CapMétha77 » qui, avec son plan d'action, constitue le cadre de l'engagement de 9 acteurs principaux (État, Région, Chambre d'agriculture...) pour aller sur un double objectif : atteindre 75 % d'autonomie biogaz à usages résidentiels en 2030, et contribuer à une mobilité décarbonée. Il se traduit par une politique volontariste de développement de la méthanisation, et plus particulièrement en faveur de la méthanisation à la ferme.



La politique de l'eau

La décision de proroger le Plan départemental de l'eau n° 3 jusqu'en 2024 a été acté lors du comité de pilotage du Plan le 6 juin 2019.



→ Prorogation du Plan départemental de l'eau

- Subventions accordées dans le domaine de l'eau (assainissement, rivières et eau potable) : 8 683 M€,
- Nombre de communes au 0 phyto : 298,
- Kilométrage de rivière entretenu : 194 km,
- Nombre d'expertises faites sur les réseaux et sites d'assainissement : 296.



En complément, la démarche partenariale pour le développement de plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE), lancée en 2018 et portée par les EPCI, s'est poursuivie. Une plateforme pour deux EPCI a été créée.

99

SITES sont classés en Espaces naturels sensibles pour une superficie de 6 971,3 ha répartis entre le Département, les Communes, les EPCI et l'État

11

UNITÉS
DE MÉTHANISATION



Le Département est le **1^{ER}**
TERRITOIRE
DE FRANCE
en injection
pour la production
de biométhane

L'aménagement foncier

Depuis 2006, l'aménagement foncier (agricole, forestier et environnemental, et échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux) est devenu une compétence obligatoire des Départements. En 2019, deux projets d'échanges et cessions amiables ont été finalisés sur Sognolles-en-Montois (parcelles forestières) et Chailly-en-Brie (parcelles agricoles).

À SAVOIR

Le projet de plateforme d'approvisionnement des cantines scolaires a connu une première concrétisation en 2019 avec le vote des statuts de la Société publique locale (SPL) qui sera chargée de réaliser et d'exploiter cette plateforme de production.

FOCUS

La construction du collège de Bussy-Saint-Georges

Construit en seulement douze mois pour un montant de 18 M€, le collège de Bussy-Saint-Georges a été livré en janvier 2020. La réalisation de ce collège a permis de faire revenir rapidement les élèves du collège Claude Monet sur la commune de Bussy-Saint-Georges, accueillis temporairement dans l'ancien collège provisoire Jacqueline de Romilly situé à Magny-le-Hongre. Il permet également d'anticiper sur la réponse à apporter dans les prochaines années à la très forte croissance démographique du secteur.

L'opération

Cet établissement, réalisé en maîtrise d'œuvre interne, est de conception industrielle, intégrant une dimension évolutive des bâtiments afin d'adapter les locaux aux usages futurs. Ce mode constructif permet notamment d'envisager le transfert des bâtiments sur un autre site, le cas échéant.



→ Collège de Bussy-Saint-Georges



→ Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges

La livraison et le démarrage d'opérations majeures

Ouverture du nouveau collège

Lucie Aubrac de Montévrain

Ce nouveau collège, d'une capacité de 800 élèves et d'un montant de 22 M€, a été livré en septembre 2019. Il permet de répondre aux besoins du territoire de Marne-la-Vallée, qui voit sa population augmenter rapidement, et d'absorber les surnuméraires des collèges du secteur. Situé dans l'écoquartier de Montévrain, il dispose de besoins énergétiques optimisés et est conçu pour s'intégrer harmonieusement dans cet environnement.

Livraison de l'extension du centre d'exploitation des routes départementales de Vouix

L'opération, livrée en mai 2019, a concerné la réhabilitation d'un bâtiment (un ancien supermarché) attenant au centre d'exploitation afin de le transformer en hangar de stationnement pour les véhicules et un atelier de stockage de matériels. Près de 500 000 € ont été investis pour cette opération.



→ Collège Lucie Aubrac à Montévrain

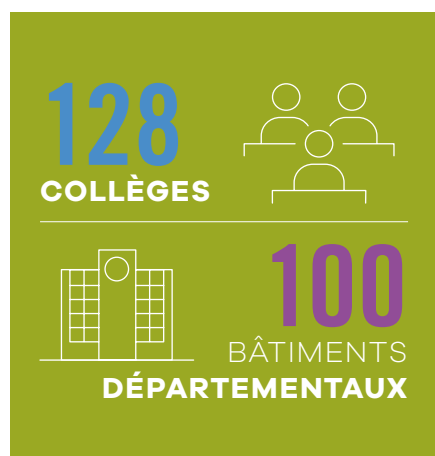
Locaux et surfaces du collège

- Capacité de 700 élèves avec 1 classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire),
- 20 salles banalisées, 2 salles de dessin, 2 salles de musique, 4 salles de sciences expérimentales, 1 salle multimédia, 3 salles de polytechnologie, 1 CDI, 2 salles de permanence,
- Une demi-pension de type IV (450 – 649 rationnaires) avec production sur place,
- Parking de 60 places,
- 5 524 m² de surface utile,
- Une emprise foncière est préservée pour la construction à terme de 4 logements de fonction.



L'année 2019 a également été marquée par le démarrage de :

- La reconstruction partielle du collège La Mare aux Champs à Vaux-le-Pénil (22,2 M€),
- L'extension/réhabilitation de la demi-pension du collège Denecourt à Bois-le-Roi (11,5 M€),
- La rénovation partielle du collège Les Aulnes à Combs-la-Ville (5,6 M€).



→ Collège La Mare aux Champs à Vaux-le-Pénil



→ Collège Denecourt à Bois-le-Roi



→ Collège Denecourt à Bois-le-Roi

FOCUS

Renouvellement de la délégation de compétence par Île-de-France Mobilités au Département de la compétence de transport scolaire

Fin 2019, le Département a obtenu pour 6 ans une nouvelle délégation de compétence de transport scolaire (circuits spéciaux scolaires et transport des élèves et étudiants en situation de handicap) : il satisfait ainsi les besoins des habitants pour le transport de leurs enfants vers les écoles, collèges et lycées (dont les RPI, regroupements pédagogiques intercommunaux). Cette compétence a permis en particulier l'adaptation du transport des élèves du collège Claude Monet (Bussy-Saint-Georges) transférés provisoirement à Magny-Le-Hongre.



→ Direction des transports

Le démarrage d'un grand chantier mené par la SNCF, avec l'électrification de la branche de la ligne P sur Paris-Troyes a eu lieu en 2019. Ces travaux permettront la mise en service de trains « Francilien », plus capacitaires, en 2021. Le Département y participe pour 5 M€. Les travaux pour la démolition du tunnel des Bouchots ont entraîné la fermeture totale de la ligne entre Nangis et Longueville pendant 6 semaines à l'été 2019.



Des opérations cofinancées par le Département

- Le TAD (transport à la demande) de Bois-le-Roi inauguré en mars 2019,
- Une nouvelle gare routière au Sud du pôle de Chessy, livrée en juin 2019,
- Le démarrage d'études d'infrastructures de transport pour la gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny, en interconnexion avec la future ligne de métro 15,
- Études pour un TCSP (transport en commun sur site propre) entre Val-de-Fontenay et Chelles, sur l'ex-RN34.

Un suivi attentif des grands enjeux pour le Département, sur lesquels il veille en tant qu'administrateur d'Île-de-France Mobilités

- La mise en œuvre du service annuel 2019 a permis à la ligne D du RER de progresser, même si ses résultats restent à améliorer.
- La fiabilisation du matériel Régio 2N sur la ligne R, entièrement livrée.
- Des échanges réguliers avec Île-de-France Mobilités, la SNCF et les associations d'usagers pour améliorer les lignes P et R.
- Une contribution appuyée à l'enquête publique sur le projet RERE Est +.

Et la continuité des missions permanentes de la direction des transports

sur l'amélioration des lignes Seine-et-Marne Express, le subventionnement des titres Améthyste, PAM 77 au service des personnes en situation de handicap.



FOCUS

La réduction de la vitesse maximale autorisée

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la mesure de réduction de la vitesse maximale autorisée (VMA) de 90 km/h à 80 km/h est entrée en vigueur. Compte tenu des faibles résultats obtenus depuis l'été 2018, le Département de Seine-et-Marne a souhaité optimiser le dispositif de limitation de vitesse afin de le rendre plus crédible et acceptable par les usagers. À l'issue de la réflexion menée, plus large que la seule étude d'accidentalité demandée par la loi, un linéaire de 487 kilomètres de routes structurantes a été sélectionné en 2019 pour un rehaussement à 90 km/h de la vitesse limite à partir du début 2020.



→ Direction des routes

Illustration des grands aménagements

RD1605 Melun - inauguration de la 1^{re} tranche

Inauguration le 12 novembre 2019 de la première phase des travaux d'aménagement du barreau de liaison entre la RD636 et la RN105 pour alléger le trafic de la RD605, permettre sa requalification ultérieure en boulevard urbain et desservir le quartier Nord de Melun.

Liaison Meaux-Roissy

Après concertation des élus locaux, les études de projet du barreau neuf RD212-RN3 ont été lancées pour un aménagement à 2x2 voies. Les travaux du doublement de la RD212 au niveau de Mitry-Mory/Compans ont débuté en septembre 2019.

Illustration des opérations de sécurité

Création d'un giratoire entre la RD471 et la RD82 afin de sécuriser ce carrefour d'accès aux communes de Voisenon et Rubelles.

Études préliminaires

Contournement de Guignes

Les études préliminaires et environnementales ont été réalisées en novembre 2019, la phase de concertation préalable et une réunion publique ont eu lieu.

Contournement de Coulommiers

Les études d'avant-projet ont débuté mi-2019, associant les communes et la CACPB au Département.

Contournement de Courtry

Les études préliminaires ont permis de retenir un principe de tracé qui a été présenté fin 2019 aux habitants et approuvé par l'Assemblée départementale en décembre 2019.

Classification du réseau routier

L'objectif de cette classification finalisée en 2019 et des documents qui seront établis sur cette base est d'organiser les déplacements en Seine-et-Marne, de mettre en cohérence les infrastructures routières avec les fonctions et comportements de conduite souhaités, et d'optimiser les moyens nécessaires au développement du réseau routier et son entretien.



→ Première phase des travaux d'aménagement de la RD165

Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Seine-et-Marne

- Concluant par son bilan d'activité une année de travail, ce rapport témoigne de la mobilisation sans faille des agents de la DGAE, engagés pour développer une feuille de route ambitieuse pour la Seine-et-Marne en renforçant son attractivité et son rayonnement.
- Qu'il s'agisse des actions culturelles et éducatives en faveur de la jeunesse mais aussi, pour tous les autres pôles, de l'accompagnement de nos champions comme tous les sportifs qui s'adonnent à leur discipline avec passion, et des partenariats tissés avec les forces vives du territoire, la DGAE témoigne au quotidien de la volonté des élus départementaux d'agir et d'innover tout en préservant, avec conviction, la proximité avec les citoyens et leur territoire.
- Nous sommes ainsi présents au quotidien auprès des acteurs locaux, collectivités et associations, de la communauté éducative, du monde culturel et du mouvement sportif par le bien-être et l'épanouissement de chacun.

→ Une offre éducative élargie et de qualité



TROIS QUESTIONS À...

Marie-Lois Marty
CHARGÉE DE PROJET
VIE DES COLLÈGES,
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

En 2019, la direction de l'éducation a travaillé à la mise en œuvre d'une nouvelle offre éducative : en quoi a-t-elle innové pour conduire ce projet ?

Selon moi, la direction a innové sur plusieurs plans : en mettant en place un processus inclusif qui a reposé sur la mobilisation de tous les acteurs concernés par le projet, tant en interne que dans les collèges (professeurs et élèves ont pu réfléchir au collège de demain) et dans notre réseau de partenaires (Éducation nationale, associations, entreprises...); en laissant toute la place à la créativité des uns et des autres à travers différents ateliers de réflexion mais surtout dans le cadre du hackathon dont le point d'orgue a été le week-end du 7 décembre 2019. Tous ces facteurs ont permis de façonner et de proposer une offre éducative élargie et de qualité.

Selon vous, qu'a apporté cette nouvelle démarche à votre pratique professionnelle ?

Une envie de travailler encore davantage en transversalité pour m'enrichir des expériences et des pratiques des collègues et des partenaires. Rien n'est plus enrichissant que de travailler en commun.

Quel a été le retour de cette expérience au sein du « lab » de la direction de l'éducation ?

Une expérience intense qui a ouvert de nouvelles perspectives. La démarche innovante qui a été utilisée pour redéfinir nos politiques a porté ses fruits. Il faut maintenant tirer les enseignements de cette expérience pour faire évoluer nos pratiques en ce sens et développer cette nouvelle approche sur de nouveaux projets.



DIRECTION DES SPORTS
ET DE LA JEUNESSE

DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES



55

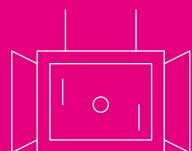
ÉCOLES MULTISPORTS
DU DÉPARTEMENT
accueillent plus de

8 000

enfants

DE 4 À 12 ANS

tout au long de l'année



240

MANIFESTATIONS

ont émaillé

la Seine-et-Marne
avec un soutien départemental
d'un montant total de

390 951 €

DONT

6

ÉVÉNEMENTS
INTERNATIONAUX



209

ASSOCIATIONS
SPORTIVES SCOLAIRES
PROPOSENT PRÈS DE

40

ACTIVITÉS DIFFÉRENTES,
mixant les élèves valides
et les élèves en situation de handicap

EMMENEZ-MOI...

PLUS DE

12 000

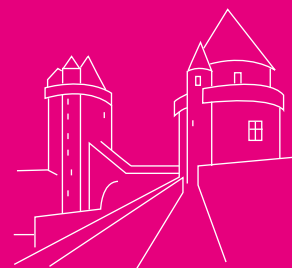
VISITEURS ET
SPECTATEURS

sont au rendez-vous de la 2^e édition
du Festival du Patrimoine

7

COMMUNES

DE SEINE-ET-MARNE,
avec plus d'une centaine de visites,
ateliers, spectacles, expositions...



BLANDY

A FÊTÉ NOËL EN GRAND,
pour la première fois,
avec la présentation d'un spectacle
de mise en lumière du château,
agrémentée d'animations diverses

PLUS DE

11 000

SPECTATEURS

ont été accueillis

sur les 11 SOIRÉES
DE SPECTACLE

DIRECTION DES ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

DIRECTION
DE L'ÉDUCATION



18 617

PERSONNES

touchées par l'ensemble de l'action
culturelle et éducative des Archives
départementales avec

113

ateliers

62

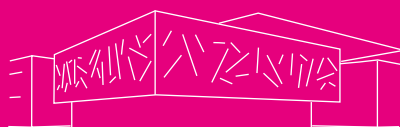
prêts de malles

et

les expositions itinérantes

3

**NOUVEAUX
ÉTABLISSEMENTS**



**COLLÈGE
COLONEL ARNAUD
BELTRAME**

À VULAINES-SUR-SEINE

(reentrée 2018)



la préfiguration du

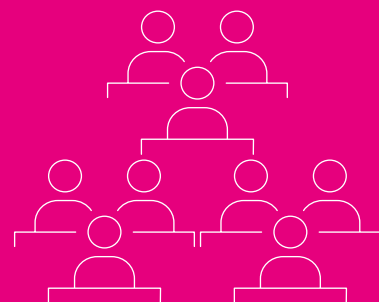
**COLLÈGE
MARTHE SIMARD
À VILLEPARISIS**

(livraison du collège définitif en 2021)



**COLLÈGE
LUCIE AUBRAC
À MONTÉVRAIN**

(reentrée 2019)



72 879

COLLÉGIENS

DANS LE PUBLIC
(71 229 SANS LES SEGPA)



L'occupation
du dépôt d'archives s'élève à :

41 466,04

MÈTRES LINÉAIRES

au 31 décembre 2019

Les accroissements des collections :

+21,6 ML

d'archives privées
(32,29 ml en 2018)

+28,64 ML

de publications
(27,01 ml en 2018)

685

PIÈCES UNITAIRES
EN ICONOGRAPHIE

(2 513 pièces unitaires en 2018)



8 417

**BÉNÉFICIAIRES
DE L'AIDE**

à la restauration scolaire

« CANTINÉO77 »

(données du second trimestre
de l'année 2019-2020)

→ En route vers Paris 2024 : Label Terre de Jeux, Team 77, la dynamique départementale vers le haut niveau

Présente aux côtés de l'ensemble des échelons du mouvement sportif, du plus jeune âge aux seniors au travers du soutien aux associations sportives, aux écoles multisports ou aux comités départementaux, en passant par le sport scolaire via l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) et surtout l'UNSS (Union nationale du sport scolaire), ou encore le sport de haut niveau, la Seine-et-Marne accompagne tous les acteurs qui animent son territoire et permettent à chacun de pouvoir pratiquer une activité sportive selon ses envies et besoins. Avec, depuis peu, la présence sur son territoire du stade nautique olympique à Vaires-sur-Marne, dédié aux disciplines d'aviron et de canoë-kayak lors des prochains Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Team 77 – Seine-et-Marne, terre de haut niveau

En approuvant, fin 2018, le dispositif « Team 77 – Seine-et-Marne, destination olympique », la Seine-et-Marne a souhaité s'inscrire comme moteur et fédérateur des énergies pour accompagner les porteurs de projets destinés à recevoir des délégations olympiques et paralympiques pour Paris 2024. L'étude des projets déposés dans ce cadre, au cours de l'année 2019, sera finalisée en 2020 avec l'attribution des premiers soutiens financiers, qui vont s'échelonner jusqu'en 2022 ou 2023.



→ Soirée des bleus 2019

19 NOVEMBRE

Signature de la charte des 15 engagements écoresponsables pour les organisateurs d'événements ou les gestionnaires d'équipements sportifs.

Label « Terre de Jeux », en route vers Paris 2024



Dans la continuité du dispositif « Team 77 », et sous l'impulsion de l'Assemblée des Départements de France (ADF), la Seine-et-Marne a fait partie des premiers départements labélisés « Terre de Jeux », qui s'inscrivent dans la dynamique Paris 2024. Ainsi, au cours d'une cérémonie organisée à l'ADF, la Vice-présidente en charge des sports et de la jeunesse a signé le 21 novembre 2019 les engagements du Département et s'est vu remettre le label par Tony Estanguet, Président du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) Paris 2024. Ce label va permettre au Département de valoriser les actions qui seront mises en œuvre au cours de l'olympiade 2021/2024, qui s'ouvrira après les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2021.



→ Dispositif Boost T Vacances

Par ailleurs, le Département anime son territoire au travers de l'organisation de manifestations grand public comme la Rando des 3 châteaux, qui a accueilli 10 000 personnes sur ses 2 éditions en 2019 avec une première dans le Pays de l'Ourcq, ou encore à destination des jeunes de 5 à 17 ans avec « Boost T Vacances », sur les communautés de communes de la Brie nangissienne, de la Brie des Rivières et Châteaux, du Pays Provenois et du Pays de l'Ourcq.

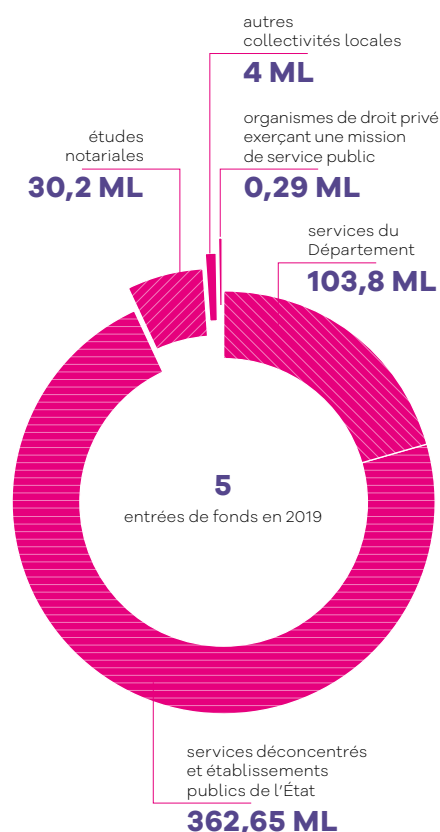
Enfin, l'accompagnement des équipes évoluant au niveau national, mais aussi des sportifs de haut niveau classés sur listes ministérielles au travers des bourses individuelles, ou encore des jeunes potentiels en devenir, vient compléter la palette du soutien départemental.



→ Rando des 3 châteaux

→ Archives départementales : acteur central de l'animation historique, culturelle et éducative dans le Département

**En matière d'archives
publiques, les entrées
en 2019 se sont élevées à :**
(en mètre linéaire)



→ Concert et visite guidée des Archives départementales, Journées européennes du patrimoine, 21 septembre 2019

Le projet scientifique et culturel des archives départementales de Seine-et-Marne, adopté pour la période 2015-2020, a mis l'accent sur une offre éducative et culturelle variée, ainsi que sur une approche favorisant les échanges avec l'Éducation nationale, les structures culturelles du Département et également les partenaires associatifs. Aussi, la direction des archives départementales s'est-elle attachée à développer les aspects suivants :

- **Identifier les archives en tant qu'acteur majeur des commémorations départementales,**
- **Diversifier la programmation culturelle par la conception d'une offre destinée à toucher de nouveaux publics.**

En 2019, la participation totale aux conférences s'élève à 368 personnes, réparties entre le cycle de conférence annuel des « Rendez-vous du Mardi » et des soirées ponctuelles, mises en place depuis 2015, intitulées « Les Rendez-vous de l'Histoire ».

Pour la saison 2019-2020, un nouveau partenariat avec le musée de Provins et du Provinois a été décidé. Il a pris effet en janvier 2020 et permet ainsi au public de l'Est du département d'accéder plus aisément à cette programmation.



→ Inauguration de l'exposition 1944

14 SEPTEMBRE 2019

Vernissage de l'exposition consacrée au 75^e anniversaire de la Libération du département. À l'occasion des commémorations, le Département de Seine-et-Marne a publié une brochure de 24 pages intitulée « 1944, la Seine-et-Marne libérée ». Conçue par la direction des archives départementales, éditée à 35 000 exemplaires, cette brochure a été réalisée à partir de fonds locaux.



12 JUIN 2019

Adoption de la réorganisation de la direction des archives départementales pour lui donner les moyens de mener à bien des grands chantiers de traitement des fonds, dans le but d'améliorer l'accès des chercheurs aux ressources et de renforcer la présence seine-et-marnaise sur les portails archivistiques nationaux et internationaux.

→ La réorganisation de la direction des affaires culturelles au service du projet culturel départemental

Forte d'une réorganisation conduite en fin d'année 2018 et validée par le Comité technique du 29 janvier 2019, la direction des affaires culturelles est désormais dotée de trois sous-directions qui couvrent pleinement l'ensemble des domaines des politiques culturelles départementales :

- Une sous-direction du développement et de l'accompagnement culturel des territoires, chef de file en matière d'aménagement culturel des territoires,
- Une sous-direction du patrimoine et des musées, vouée à traiter les sujets patrimoniaux pour une vision coordonnée de l'action départementale en la matière,
- Une sous-direction de la lecture publique, chargée au sein de la Médiathèque départementale de porter la seule compétence obligatoire du Département en matière culturelle.



La gouvernance, proposée par l'équipe de direction nouvellement constituée, prend appui sur une démarche de cohésion, destinée à favoriser :

- L'interconnaissance entre les 120 agents / salariés de la direction des affaires culturelles et d'Act'art,
- Une perception plus fine des différents métiers représentés au sein de la direction,
- Une identification et une compréhension de l'ensemble des dispositifs et actions qu'elle porte,

- Une appropriation des grands enjeux sur lesquels la politique culturelle du Département est construite.

Les ateliers de la DAC

Cette démarche consiste en la mise en place deux fois par an d'une journée de rencontre d'agents et de salariés intitulée « Les ateliers de la DAC ». Ces journées sont conçues par l'équipe de direction, accompagnée d'une intervenante spécialiste des méthodes contributives et du travail en intelligence collective.

À SAVOIR

La Médiathèque départementale s'inscrit dans le dispositif Éducation aux médias et à l'information (EMI), destiné aux enfants et adolescents des premier et second degrés, et au grand public. Il repose sur l'intervention de 16 jeunes en service civique, accueillis au sein de 5 médiathèques seine-et-marnaises.



Le premier « Atelier de la DAC » a ainsi eu lieu le 1^{er} octobre 2019 au château de Blandy-les-Tours. Il a rassemblé 105 agents et salariés pour une découverte des différents métiers présents au sein de la direction au travers de témoignages, puis pour une réflexion autour de la question « qu'avons-nous en commun ? ».

→ L'élaboration du schéma de lecture publique : une approche dynamique et partagée

Le schéma départemental de la lecture publique, lancé à l'été 2019, a pour objectif d'affirmer une nouvelle ambition du Département en matière de politique de lecture publique.

Il repose sur une large association des acteurs professionnels et bénévoles du secteur et sur une enquête grand public à laquelle près de 1000 Seine-et-Marnais ont répondu.

Conduite tout au long de l'automne, cette démarche participative s'est déroulée

à travers 8 ateliers territoriaux et 6 ateliers thématiques qui ont réuni un total de 255 participants (élus, bibliothécaires professionnels et bénévoles, acteurs culturels, éducatifs, sociaux...).

Parallèlement, une enquête a été réalisée auprès des 210 bibliothèques

et médiathèques accompagnées par la Médiathèque départementale. Un établissement sur deux y a répondu.

L'ensemble de ce processus se poursuivra en 2020 pour aboutir au vote du rapport en juin 2020.



→ Une démarche de refonte des actions éducatives, l'innovation au cœur de l'action

L'action de la direction de l'éducation s'est articulée autour de deux axes forts. Dans un premier temps, elle est entrée dans une démarche de réflexion en interne sur son fonctionnement et ses usages, de façon à se structurer pour mieux répondre aux besoins des collèves. Le Comité technique de janvier 2019 a validé la nouvelle organisation, permettant notamment la création d'un service de la territorialisation. La mise en place d'un séminaire deux fois par an pour réfléchir aux usages internes répond à une demande des agents. Le premier séminaire a été mis en place le 6 juin et animé par le laboratoire d'innovation, créé dans le cadre de la réorganisation.



→ Le Hackathon des 7 et 8 décembre 2019

À SAVOIR

Une rencontre éducation a eu lieu le 17 octobre 2019 autour des ateliers suivants : création d'un dialogue de gestion, réflexion autour des besoins des collégiens dans le cadre de la préparation du hackathon et de la gestion des biodéchets.



Une démarche de refonte des actions éducatives a également été initiée suite au constat que l'offre éducative à destination des collégiens seine-et-marnais était le résultat d'une sédimentation de l'offre, avec des dispositifs non coordonnés d'une direction à l'autre, rendant peu lisible et visible l'action du Département dans ce domaine.



Le parti-pris a été de proposer à 6 collèges de prendre part au projet, depuis le recensement du besoin à l'incubation. Un mois après la rentrée de 2019, les élèves de ces collèges ont participé à deux sessions de séminaires, de façon à faciliter l'émergence des besoins des collégiens d'aujourd'hui.

L'émergence de projets structurants

Ensuite, les partenaires internes, les partenaires externes et acteurs économiques du territoire se sont exprimés face à ces besoins. Cela a permis au Département de fixer les défis que des équipes de jeunes et d'adultes ont relevés pendant un hackathon, qui s'est tenu les 7 et 8 décembre 2019.

Les défis s'articulaient autour des axes suivants :

- Ouvrons la porte du monde professionnel dès le collège !
- Faisons des collégiens d'aujourd'hui, les citoyens de demain !
- Imaginez le collège idéal pour se sentir bien dans son environnement !
- Et si le monde s'invitait au collège ?

À l'issue de ce hackathon, de nombreux projets structurants ont émergé, permettant de construire le nouveau parcours collégien. Ils seront mis en place en 2020.

→ Le partenariat avec l'Université Paris-Est Créteil

En 2019, le Département a engagé une démarche volontariste et ambitieuse pour développer l'enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle sur l'ensemble de son territoire.

Le Département et l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ont construit au fil des années de multiples relations partenariales. Une première convention-cadre, signée en avril 2012, a permis de consolider et développer des liens qui jusqu'alors n'étaient pas formalisés.

En 2019, le travail initié a permis des avancées importantes : une démarche partenariale, coordonnée par la mission enseignement supérieur et formation, s'est engagée et a permis l'émergence de deux projets structurants dans le Sud Seine-et-Marne et d'une nouvelle convention-cadre.

Une nouvelle école de kinésithérapie

Le premier projet a permis au Département de travailler aux côtés de l'UPEC pour déposer, le 3 juillet 2019 à la Région Île-de-France, un dossier de création d'une nouvelle école de masseur-kinésithérapeute (réponse positive reçue pour l'ouverture d'une promotion de 29 places à partir de la rentrée scolaire de 2020). La création d'une école de kinésithérapie au sud du département répondra ainsi aux menaces et besoins du territoire en matière de santé. Une première aide financière a été apportée fin 2019 à hauteur de 140 000 € pour l'équipement du matériel pédagogique.

Un campus universitaire

Le second projet dans lequel s'est engagé le Département a concerné la création d'un Campus universitaire à Fontainebleau, qui représente une opportunité pour renforcer et rationaliser la présence de l'université dans un territoire aujourd'hui sous équipé en bâtiments et filières d'enseignement supérieur. Ce projet permettra aux bacheliers du département de Seine-et-Marne de rester étudier sur



place et de bénéficier des équipements para-universitaires (restauration, logements, tiers-lieux, bibliothèque, foyers de vie, etc.). Seront dispensées des formations de santé et paramédical (kinésithérapie, infirmières, etc.), des formations de l'IUT de Sénart-Fontainebleau et enfin d'une école internationale de sciences politiques. Le futur campus sera basé sur l'ancienne caserne de Damesme dans le centre-ville de Fontainebleau.

Une nouvelle convention-cadre

Enfin, la préparation en 2019 d'une nouvelle convention-cadre qui sera votée en 2020 permettra de profiter de l'expérience acquise pour optimiser et développer le partenariat afin de porter conjointement des projets au bénéfice des populations et vis-à-vis des acteurs institutionnels (État, Région, etc.).

Ce partenariat entre l'Université et

le Département, engagé en 2019, s'appuie sur les axes développés dans la stratégie partagée de développement de l'enseignement supérieur et de la formation :

- Favoriser l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur,
- Soutenir le développement territorial par l'articulation entre formation et emploi,
- Développer la recherche en lien avec les politiques publiques du territoire.



À SAVOIR

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux du campus universitaire en 2021, une livraison partielle en 2022 et livraison finale en 2027. Pour ce projet lancé depuis 2019 et dont le coût des travaux est estimé à 30 M€, le Département participe activement au groupe de pilotage.

→ École des Ponts ParisTech, université Paris-Est, Champs-sur-Marne

Accompagner la modernisation et la transformation de l'action publique

- Soucieuse d'accompagner efficacement les ambitions de la collectivité, la DGAR contribue à la modernisation de l'administration via le portage de projets structurants et innovants. Fonction ressources, elle a un rôle stratégique à jouer dans la bonne mise en œuvre des politiques publiques et l'anticipation des évolutions institutionnelles et techniques.
- Elle a non seulement à cœur d'accompagner les directions métiers dans leurs missions en jouant pleinement son rôle de conseil à leurs côtés, de sécuriser les actes et procédures dans une logique de maîtrise du risque, mais aussi d'être force de proposition afin de permettre à l'administration de disposer de services de qualité, innovants et efficaces.
- Actrice de la transformation, du dialogue et de la performance, la DGAR s'est particulièrement illustrée en 2019 par ses projets multidimensionnels et novateurs, comme le dispositif d'accompagnement des managers ou encore la création d'une direction de l'achat public.

→ Profession manager : un dispositif innovant pour une culture managériale commune



TROIS QUESTIONS À...

Sophie Ferreira
CHEFFE DE PROJET FORMATION

Quelle est l'ambition de la collectivité au travers de sa nouvelle offre de service pour les managers ?

Les encadrants jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre et l'efficacité des politiques publiques du Département. Renforcer leur accompagnement dans la réalisation des missions qui sont les leurs s'est ainsi avéré essentiel. C'est ce à quoi s'emploie « Profession Manager », un dispositif visant au partage d'une culture managériale commune, au développement des compétences et de l'intelligence collective.

Comment se décline le dispositif « Profession Manager » sur le volet formation et en quoi est-il un atout solide dans la formation de nos cadres ?

Proposé depuis octobre 2019, il s'est construit à partir du référentiel de compétences managériales. Un parcours est dédié aux nouveaux managers et un autre aux managers confirmés. Chacun suit sur deux ans des formations relatives aux politiques RH du Département, à la conduite du changement, à l'innovation, ou encore au marketing territorial.

Il s'agit de leur offrir des outils performants, opérationnels et partagés, mais aussi de nouvelles méthodes managériales (créativité, transversalité, responsabilisation...).

Construit dans l'esprit d'une école des cadres, il permet l'enrichissement pérenne des pratiques professionnelles au travers notamment de la création d'un réseau professionnel dédié.

Pour 2020, quels sont les projets du service formation pour nos managers ?

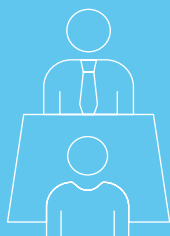
Pour commencer, la poursuite du parcours de formation. Ainsi, les modules « S'approprier les politiques RH de la collectivité » et « Conduite du changement » seront dispensés à la grande majorité des encadrants.

De nouvelles formations sur la sensibilisation aux risques psychosociaux et le management d'agents en télétravail seront mises en place, tout comme des actions de coaching pour répondre à des problématiques spécifiques individuelles ou d'équipe.

À partir du 2^d semestre 2020, naîtront des ateliers du management pour des encadrants volontaires qui souhaitent échanger sur leurs pratiques ou résoudre des problématiques opérationnelles.

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION
DE L'ACHAT PUBLIC

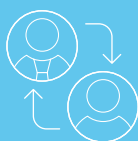


303

RECRUTEMENTS
EXTERNES

212

MOBILITÉS
INTERNES



SOIT :

515
recrutements
sur postes
permanents

320
recrutements
de contrats
temporaires
(besoins
occasionnels,
remplacements...)



4 500
PAIES TRAITÉES
PAR MOIS



une masse salariale qui s'élève à
184 462 174 €



2 173

AGENTS
CONCERNÉS
PAR LE RIFSEEP



Une enveloppe de

400 000 €

dédiée au Complément
Indemnitaire Annuel (CIA)



MONTANT GLOBAL
DES ACHATS
209 M€



280

MARCHÉS
NOTIFIÉS

166 | **114**
appels d'offres | MAPA

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE



651

DOSSIERS

DONT **404** sinistres sur les bâtiments
traités par le service
des assurances

78 CONTENTIEUX
EN COURS

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX
ET DE LA SÉCURITÉ

DIRECTION DES SYSTÈMES
D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE

PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE



61 %

TAUX DE DÉCROCHÉ
(en moyenne)



APPELS
REÇUS

157 071



APPELS
TRAITÉS

96 374

PÔLE COURRIER



277 610

PLIS COURRIERS
REÇUS

397 333

PLIS ENVOYÉS
(pour l'agglomération de
Melun)

SOIT UNE
MOYENNE DE



1 583
plis/jour



CAPACITÉ SI¹

(nombre de postes de travail fixes/portables,
nombre de serveurs)

¹ Système d'Information



2 300
postes informatiques (dont
environ 500 PC portables)

1 200

Wyse connectés à Citrix
en MDS



150 000

EMAILS

reçus/envoyés en moyenne
PAR JOUR



2 400
spams reçus

dont

150

mails mis en quarantaine



HOTLINE

1 675

APPELS PAR MOIS EN MOYENNE

(soit presque **85** appels par jour)

DURÉE MOYENNE D'UN APPEL

5

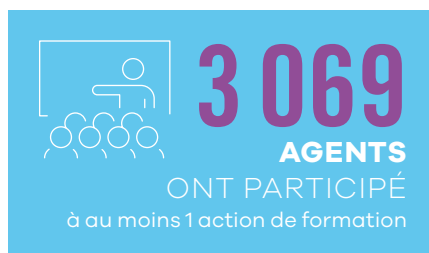
minutes



→ Une direction des ressources humaines tournée vers l'accompagnement...

Un accompagnement individualisé des parcours professionnels,

au travers notamment des ateliers de la mobilité, animés en binôme par les conseillers en évolution professionnelle (CEP) et les chargés de recrutement.



Une politique de formation active,

qui se traduit par un plan biennal 2019-2020, proposant à la fois des contenus relatifs aux projets stratégiques et priorisés de la collectivité (plan contre les violences sexistes, fonction achat...) et correspondant aux besoins recensés auprès des agents. La réussite de cette politique tient aussi à la constitution d'un réseau de plus de 100 formateurs internes et à une collaboration renouvelée avec le CNFPT, qui porte à 128 le nombre de jours de formations collectives (60 en 2018).

Le développement d'outils de gestion des compétences,

via la refonte de la grille d'Entretien d'évaluation annuelle (EAE), qui permet une appréciation fine des degrés d'acquisition des compétences.

Une offre innovante de services aux encadrants,

qui s'incarne notamment au travers du dispositif « Profession Manager » : 300 managers ont ainsi été réunis dans le cadre de deux séminaires dédiés, puis répartis en promotions pour suivre des parcours de formations complémentaires, selon qu'ils sont nouvellement arrivés dans la collectivité ou encadrants confirmés.



Chaque année, 68 % des agents de la collectivité bénéficient d'au moins une action de formation.

ELLES CONCERNENT :



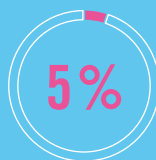
les compétences métiers des agents



la santé et la sécurité au travail



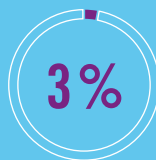
les actions stratégiques et liées à la culture territoriale/à la pratique administrative



la bureautique et les logiciels métiers



l'accompagnement à l'évolution professionnelle



les dispositifs développés dans le cadre de l'école des métiers pour les formateurs internes

Une optimisation des projets d'évolution organisationnelle,

au travers notamment du lancement des démarches pour la création d'un référentiel des postes et d'un référentiel des compétences, pour un meilleur pilotage des ressources métiers de la collectivité et des entités organisationnelles.

→ ... et garante de la qualité de vie au travail pour un meilleur service public rendu



→ Atelier Rifseep

Une politique de prévention des risques professionnels enrichie par :

- La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Le déploiement d'un plan de recensement et de prévention des risques psychosociaux (RPS),
- Une analyse terrain des troubles musculo-squelettiques (TMS) des agents des collègues,
- La mise en place d'un comité de suivi des préconisations relatives à la sécurité des agents,
- La mise en place d'une procédure d'analyse des accidents du travail,
- Le lancement d'un projet de prévention du risque chimique,
- La fourniture d'un équipement pour les travailleurs isolés.

Une politique active de maintien dans l'emploi, à travers :

- Le renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),

500 000 €
DE SUBVENTIONS
sont ainsi dédiés à
L'ACCOMPAGNEMENT
des agents reconnus
travailleurs handicapés
(achat de matériel, formations,
aménagement des locaux...)

- La préparation de la nouvelle période préparatoire au reclassement en vue d'une mise en œuvre dès 2020.

Une direction garante du cadre réglementaire

- L'année 2019 a permis le déploiement du Rifseep¹⁾ à près de la moitié des agents départementaux, avec une 1^{re} campagne d'attribution du CIA organisée dans le cadre de la campagne d'entretien annuel d'évaluation. Pour les agents non concernés par le Rifseep, une refonte des fiches critères a été proposée dans une optique de rationalisation et d'équité par rapport aux agents s'étant vus appliquer le Rifseep.
- La veille juridique menée par la direction des ressources humaines lui permet d'accompagner la direction générale au quotidien et de la conseiller sur les évolutions réglementaires, notamment celles liées à la loi de transformation de la fonction publique.

¹⁾ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.



→ La direction des moyens généraux et de la sécurité au service du développement d'une culture de la qualité

L'imprimerie départementale

Dans une logique de performance et de modernisation de son offre de service, l'imprimerie travaille à ce jour à la création d'une boutique en ligne. En 2019, en partenariat avec la direction des systèmes d'information et du numérique, ont été menées des opérations de sourcing, la rédaction du cahier des charges, le choix du prestataire référencé par l'UGAP et l'installation du logiciel. Le paramétrage du futur portail de commande a quant à lui débuté en novembre 2019.

Cette plateforme permettra au plus grand nombre (clients internes et externes) d'accéder à toutes les prestations proposées par le service imprimerie.



Un maillage de la relation usager plus fin



En 2019, plusieurs expérimentations visant à assurer le maillage de la relation usager ont pu être lancées. Elles visent à éprouver de nouveaux dispositifs d'accueil de l'utilisateur, tout en conservant une souplesse d'organisation. On citera à ce titre

l'expérimentation «Maison départementale des personnes handicapées» avec la prise en charge des appels par la Plateforme Téléphonique (PFT). Pour ce faire, une base de connaissance dédiée a été rédigée et une formation des agents d'accueil téléphonique réalisée. En complément, les outils des deux entités ont été partagés. Grâce à ce dispositif, ce sont 60 % d'appels supplémentaires dits « PH » (personnes handicapées) qui sont pris en charge au quotidien, avec une nette décharge pour les équipes MDPH, la PFT répondant aux appels d'information générale de premier niveau mais également aux questions relatives au suivi de dossier.

GUARDTEK ou la professionnalisation de l'accueil départemental

Associée à la mise en place d'un sas à l'entrée de l'Hôtel du Département, cette application permet de filtrer et d'anticiper les flux, d'identifier et de qualifier les visiteurs sur site mais aussi d'améliorer le volet sécuritaire des bâtiments départementaux.



Le déploiement progressif de GUARDTEK, sur le site de l'Hôtel du Département, entre le 15 juin et le 31 août 2019 a permis d'optimiser l'utilisation de l'outil à compter du 2 septembre 2019 et d'accueillir 3 421 visiteurs de septembre à décembre 2019. Depuis la mi-novembre, l'application est déployée sur le poste de contrôle sécurité de la Préfecture. De plus, les missions des agents de la société de gardiennage sont réalisées de façon dématérialisée. Le journal de sécurité est ainsi alimenté en temps réel et permet, notamment, de suivre les incidents de ronde.



→ Le développement de la fonction achat, un processus de commande homogène et innovant

L'année 2019 s'est illustrée par la création de la direction de l'achat public (DAP), chargée de mettre en œuvre la nouvelle politique d'achat du Département (délibération de septembre 2018) et de nouvelles instances d'achat (COFIL achats - Comité Achat).

La « fonction achat » de la collectivité a notamment pris corps au travers de l'élaboration d'un processus d'achat global, regroupant un guide du processus d'achat co-construit avec les directions et des outils de pilotage de l'achat (cartographie des achats, indicateurs achats...).

Pour assurer le déploiement progressif des stratégies d'achat sur nos marchés, la DAP a recruté des acheteurs (métier jusqu'alors inexistant au sein du Département) et mis en place un plan de formation des acteurs de la « fonction achat » (plus de 150 prescripteurs formés, 7 journées de formation pour les acheteurs sur les techniques d'achat, 3 journées dédiées à l'agilité juridique pour les juristes DAP/DABC et DR).



Enfin, le développement de cette fonction suppose la création progressive d'un SI Achat, permettant notamment de disposer d'indicateurs et de tableaux de bord achat.



→ Direction des affaires juridiques et du patrimoine au service de la sécurité juridique

Une optimisation du bâti

Dans le cadre de la stratégie immobilière du Département, la concrétisation de plusieurs projets d'acquisition ou de réallocation de bureaux conduisant à l'abandon de locaux loués ou en copropriété a permis d'améliorer la situation de plusieurs services de la collectivité ou de partenaires logés, tout en réalisant une économie de 130 000 €/an de loyers et de 10 000 €/an de charges.

L'anticipation et l'accompagnement de la mise en œuvre des évolutions législatives et réglementaires

Parmi les actions menées dans le cadre de la veille juridique, une séance d'information sur la loi Transformation de la Fonction Publique a été organisée par le service études et contentieux en lien avec la direction des ressources humaines.



→ La direction des systèmes d'information et du numérique, un levier de transformation numérique et de sécurisation des usages



→ La salle serveur de la DSIN à Savigny-le-Temple

Le plan de reprise d'activité (PRA) : entre analyse et conception d'architecture

Le projet de PRA, dont les premiers travaux de réalisation débuteront au 1^{er} trimestre 2020, vise à poursuivre les efforts de sécurisation des différentes couches constitutives des systèmes d'information (SI) et à ajuster les précédentes architectures systèmes et réseaux pour permettre au Département de garantir un fonctionnement du SI adaptable et performant tout en le sécurisant. 2019 a permis de fixer le cap en définissant une stratégie de mise en œuvre par l'utilisation de la salle de secours de Melun et en arrêtant l'architecture technique des sous-systèmes qui composent l'infrastructure PRA.

Renforcement des outils d'analyse de SI

La direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) s'est également dotée de deux équipements fondamentaux utilisés pour l'analyse des comportements du SI et des niveaux de conformité des configurations des ordinateurs et des serveurs.

→ L'outil **Logpoint**, qui permet de centraliser plusieurs centaines de téraoctets de journaux d'événements et ainsi en cartographier les anomalies et les comportements d'utilisation des équipements d'infrastructure.

→ L'outil **Nexthink**, qui permet d'établir des rapports de conformité basés sur des modules d'intelligence artificielle facilitant la mise en évidence d'utilisations anormales des 2 300 postes de travail du Département.

Ces deux outils permettent de renforcer la couverture sécuritaire du SI via l'identification de comportements suspects ou hostiles qui n'auraient pas été filtrés par les autres éléments de sécurité.

Généralisation de Windows 10

La DSIN a engagé très tôt un chantier de migration des postes de travail de Windows 7 vers Windows 10.

En 2019, le projet s'est accéléré au travers d'une stratégie de généralisation opérée sur le renouvellement programmé des matériels. **Ainsi, 1/5^e des 2 300 postes** référencés au Département avaient évolué sur Windows 10 fin 2019. Ce projet a nécessité d'importantes actions de qualification et de paramétrage de la maquette poste de travail. Il a notamment fallu tester chaque application métier (environ 200) sur Windows 10.

En 2020, la DSIN vise un taux de généralisation de 100 % au 31 décembre.

→ La technologie au service de l'apprentissage pédagogique

Le déploiement du wifi pour faciliter le développement des usages et des terminaux mobiles

On entend par couverture wifi, l'installation, après une étude de couverture, de 25 à 40 bornes wifi permettant d'approvisionner l'ensemble des espaces d'enseignement du collège. Après deux sites pilotes, le wifi a été déployé dans 18 collèges en 2019 pour arriver à 20 collèges équipés. Le wifi déployé permet aux terminaux mobiles d'être utilisés dans l'ensemble de l'établissement scolaire sans devoir déplacer les chariots contenant les bornes wifi. Ceci participe au développement croissant de l'usage des terminaux mobiles, de la robotique et des objets connectés.

La poursuite du déploiement de l'Espace numérique de travail

Le Département a poursuivi le déploiement de l'Espace numérique de travail (ENT 77) dans les collèges seine-et-marnais, atteignant le nombre de 118 collèges à la rentrée 2019. Pour rappel, l'ENT propose un certain nombre d'outils de communication (messagerie interne, actualités, blogs...), des outils de vie scolaire



→ Équipement de salles de classe en matériel informatique

(cahier de texte, notes, absences), pédagogiques (espace documentaire, cahier multimédia, mur collaboratif...), ainsi qu'un point d'accès aux ressources pédagogiques gratuites, acquises par les collèges ou par le Département.

En parallèle, le Département contribue au développement de la solution open source « Open ENT » et participe activement aux travaux de cette communauté pour permettre à la communauté éducative de disposer d'une solution prête à l'emploi et adaptée à ses besoins et pratiques.

Poursuite de la maintenance des 128 collèges

En complément des projets et déploiement, ce sont 1 929 interventions qui ont été réalisées en collège en 2019. De plus, la DSIN a réalisé la mise en service du réseau, le déploiement des ordinateurs et vidéoprojecteurs pour les nouveaux collèges Lucie Aubrac de Montévrain et le déménagement de Claude Monet à Bussy-Saint-Georges. Le Département a aussi équipé en matériel informatique une trentaine de nouvelles salles de classe.

19 000

PC
DES COLLÈGES



4 200

VIDÉOPROJECTEURS
INTERACTIFS

128

SERVEURS



128

PASSERELLES
DE SÉCURITÉ

20
collèges
ÉQUIPÉS EN WIFI



118

collèges

OÙ L'ENT A ÉTÉ DÉPLOYÉ
À LA RENTRÉE 2019



90 000

CONNEXIONS ENT
PAR JOUR

(hors vacances scolaires)



→ Collège Lucie Aubrac à Montévrain

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun Cedex
01 64 14 77 77



seine-et-marne.fr